

QUORUM

Mars 2020

Volume 45, numéro 1

La référence du monde municipal

CRÉATION
DU RÉSEAU
ACCÈS PME

UN VIRAGE
RÉUSSI POUR
LA MRC DES
SOURCES



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

LUMIÈRE SUR LES MUNICIPALITÉS DE DEMAIN

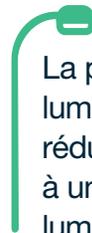
Bénéficiez de conditions préférentielles pour moderniser votre réseau d'éclairage de rue

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'entreprise Énergère offrent à toutes les municipalités du Québec des tarifs préférentiels* pour l'achat et l'installation de luminaires de rues au DEL ainsi que la possibilité d'implanter un système de gestion intelligent de l'éclairage public (SGIE).

Jusqu'à
70 %
d'économie
d'énergie
grâce au
DEL.



Le DEL
possède
une durée
de vie de
25 ans.



La pollution
lumineuse est
réduite grâce
à un faisceau
lumineux
mieux orienté.



SGIE:
réseau sans
fil évolutif
déployé
sur tout le
territoire.

Visitez lumieresurlequebec.ca



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



CONTACTEZ-NOUS

Marc-André Lehoux
Chargé d'affaires
514 848-9199
lehouxma@energere.com

* Tarifs obtenus dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la FQM.

Direction de l'édition
Line-Sylvie Perron

Direction artistique
Audrey Grimard

Révision et coordination
Stéphanie Roy

Rédaction
Shirley Bishop
Francis Martel

Publicité
Carolyne Turgeon

Impression
Deschamps Impression

Abonnement annuel
62,09 \$ (54 \$ + taxes)/4 numéros

N° d'enregistrement
TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tirage et distribution électronique
9 830 exemplaires

**Fédération québécoise
des municipalités**
1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127
Courriel : info@fqm.ca
Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires
communications@fqm.ca

Changement d'adresse
communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

L'emploi du masculin est utilisé
dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM
est autorisée à la condition d'en indiquer la source.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



100 %
post-consommation



MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Assemblée des MRC - Six ministres échangent avec les élus-es	6
Gouvernement fédéral - Les 3 priorités de la FQM.	8
Internet haut débit - Le déploiement va bon train	10
Règlement sur les chiens dangereux - Un guide en préparation	11
Une première vers la transition écologique	12
Rendez-vous du président - Une tournée pour échanger avec les élus-es locaux	14
La FQM a accepté la présidence d'honneur de la Semaine des régions 2020	15
Patrimoine - Un pas dans la bonne direction	18
Changements climatiques - Un nouveau comité à la FQM	20
Gestion des actifs municipaux - Un précieux allié dans la prise de décision	21

DOSSIER - POUR UNE VISION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Développement local - La FQM affirme sa vision	22
Un partenariat au bénéfice des entreprises locales	23
RÉSEAU ACCÈS PME - Une signature distinctive	24
Disraeli : un dynamisme florissant au cœur des Appalaches	27
Perspective 2020 : où s'en vont les régions?	28
Fonds régions et ruralité - Un outil prometteur	30

DES MRC QUI SE RÉINVENTENT 32

LES CHRONIQUES

Gouvernance municipale.	36
Services FQM.	38
Fonds de défense	40
Assurance	42
Juridique	44

FORMATION

La FQM près de chez vous!	46
-------------------------------------	----

En page couverture :

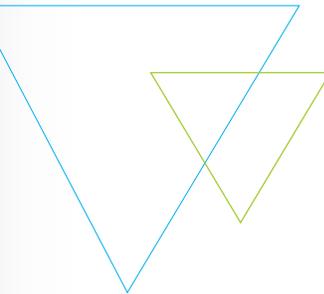
Le président de la Fédération québécoise des municipalités, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, Jacques Demers, et le premier ministre Justin Trudeau, lors de leur rencontre à Ottawa, le 28 novembre 2019.

Crédit photo : Adam Scotti.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Assurance collective

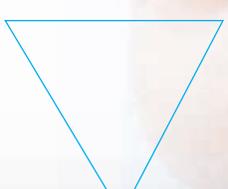
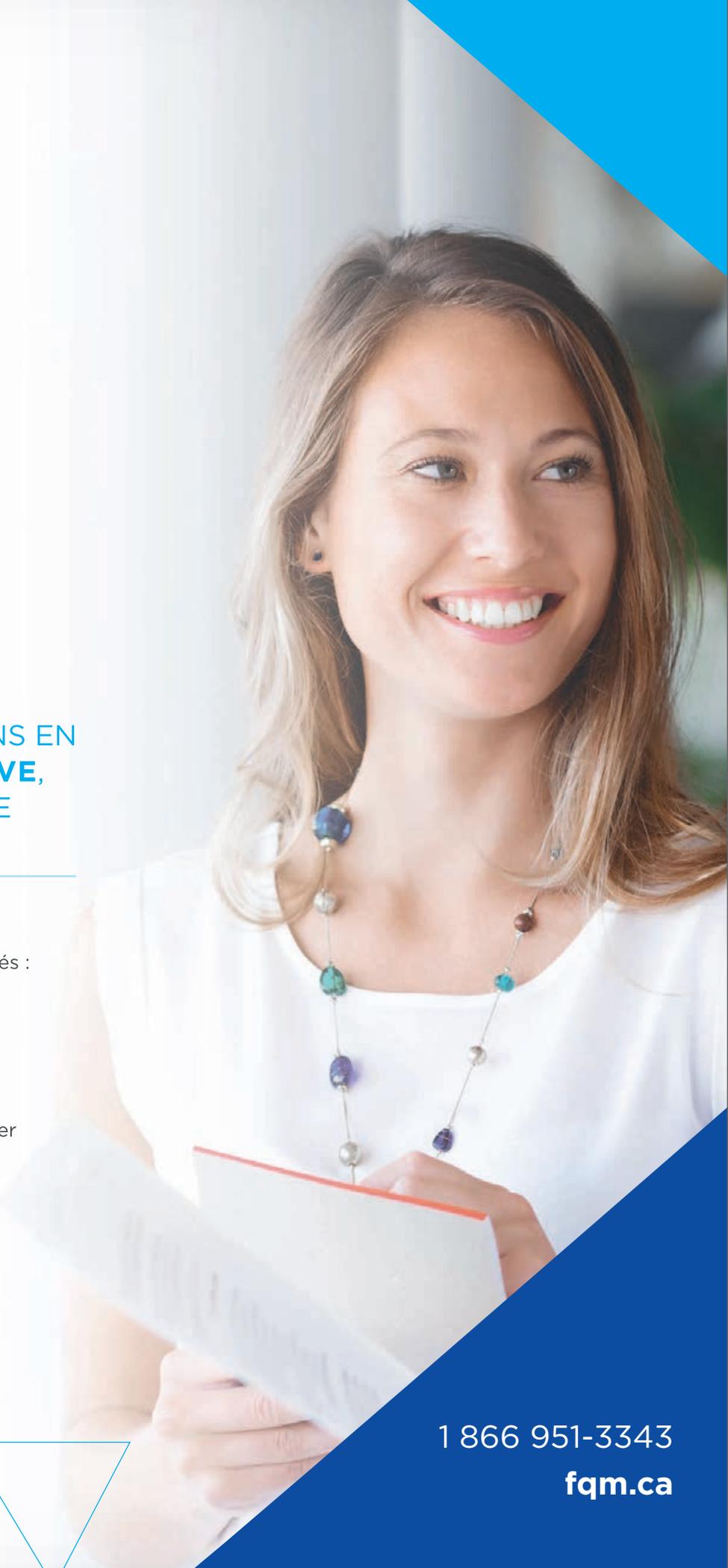


POUR TOUS VOS BESOINS EN **ASSURANCE COLLECTIVE**, COMPTEZ SUR L'ÉQUIPE DE LA FQM

Découvrez les avantages du régime d'assurance collective conçu pour répondre aux besoins des municipalités :

- ▶ Des tarifs compétitifs
- ▶ Un régime flexible et des protections généreuses
- ▶ Des frais d'administration fixes jusqu'au 31 décembre 2027
- ▶ Un fonds de stabilisation pour limiter les augmentations

De plus, bénéficiez de nos conseils personnalisés!



1 866 951-3343

fqm.ca

UNE VISION STRUCTURANTE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Le tournant de l'année 2019 fut certainement le renouvellement du Pacte fiscal 2020-2024. C'est en 2020 que nous prendrons donc la mesure des gains significatifs que cette entente a générés pour les municipalités. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) entend d'ailleurs poursuivre sur cette lancée. Les enjeux ne manquent pas, et les régions auront un rôle clé à jouer. Ainsi, notamment dans la foulée de la réforme d'Investissement Québec, le développement local et régional prendra un nouveau virage. Les élus-es locaux continueront plus que jamais d'être des acteurs incontournables.

En novembre dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, pour lui faire part des préoccupations de nos membres quant aux questions liées à la vitalité des régions. Le déploiement d'Internet haut débit, le Fonds de la taxe sur l'essence et les changements climatiques ont été au cœur de nos échanges.

Preuve de l'importance que le gouvernement Legault accorde à la collaboration avec le monde municipal, six ministres ont participé à l'Assemblée des MRC de décembre dernier. Leur présence témoigne de manière éloquente de leur désir d'échanger directement avec ceux qui interviennent au quotidien sur l'ensemble du territoire québécois.

La FQM a également utilisé la vitrine offerte par l'Assemblée pour lancer RÉSEAU ACCÈS PME, une signature dotant les services de développement des MRC d'une image commune forte. La création de ce label fait l'objet d'un texte en ouverture du dossier *Pour une vision du développement local*.

La lutte et l'adaptation aux changements climatiques font partie des sujets qu'il est désormais impossible d'ignorer. À cet effet, la MRC de Nicolet-Yamaska est devenue la première au Québec à s'engager formellement dans la transition écologique. En novembre 2019, le Conseil des maires a adopté un Plan de transition écologique afin de guider l'ensemble des plans et des politiques de la MRC.

En début d'année, j'ai débuté ma tournée des régions en vue de favoriser les échanges avec vous sur les dossiers municipaux prioritaires pour 2020. J'accorde en effet une très grande importance au fait d'aller à votre rencontre pour recueillir vos recommandations.

Enfin, M. Roger Nicolet, un grand bâtisseur du Québec et président de notre Fédération de 1985 à 1994, nous a quittés en janvier dernier. De son parcours exceptionnel, on retient la réalisation de projets d'envergure, entre autres ceux du Musée de la Pyramide du Louvre et du complexe de Place Ville-Marie, de même qu'un solide engagement au sein de la communauté, notamment à titre de maire d'Austin et de membre de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Cela illustre l'importance de l'influence qu'il a exercée, tant au Québec qu'à l'international. La FQM est privilégiée d'avoir pu bénéficier de sa contribution durant près de dix ans, et nous réitérons nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Bonne lecture!

Jacques Demers

Jacques Demers

Président | Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley | Préfet de la MRC de Memphrémagog

ASSEMBLÉE DES MRC

SIX MINISTRES ÉCHANGENT AVEC LES ÉLUS-ES

L'Assemblée des MRC de décembre 2019, organisée par la FQM, a reçu la visite de six ministres du gouvernement du Québec qui ont profité de l'occasion pour échanger avec les préfètes et préfets réunis à Québec.

« La présence d'un nombre aussi important de ministres démontre bien l'intérêt du gouvernement de travailler avec les MRC, se réjouit le président de la FQM, M. Jacques Demers, qui considère comme enviable la relation actuelle avec le gouvernement. Nous n'avons jamais reçu autant de ministres à l'un de nos événements et le plus important, c'est qu'ils n'étaient pas seulement de passage pour nous saluer. Ils ont pris le temps nécessaire pour répondre à toutes les questions des élus-es. On avait l'impression qu'ils voulaient véritablement comprendre les problématiques pour trouver les bonnes solutions. »

Les préfètes et préfets ont ainsi pu s'entretenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, le ministre des Transports, M. François Bonnardel, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Simon Jolin-Barrette, le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon et la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy. Les directeurs généraux ont aussi eu droit à un déjeuner privé avec le sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Marc Croteau.

RETOUR SUR LE PACTE FISCAL

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, a donné le coup d'envoi en insistant, lors de son allocution d'ouverture, sur le précieux travail de collaboration et de concertation avec le monde municipal

qui a mené à la conclusion du pacte fiscal 2020-2024. Elle a rappelé le gain de 1,2 G\$ dont bénéficieront les municipalités grâce à de nouvelles initiatives, dont la croissance du point de TVQ accordée.

M^{me} Laforest a brossé les grandes lignes du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) créé, notamment à partir du Fonds de développement des territoires et du Fonds d'appui au rayonnement des régions, afin de donner un élan au développement local et régional, à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires. Doté d'une enveloppe de 1,3 G\$ sur cinq ans, le FRR comprendra 4 volets dont l'un visera à développer ou consolider l'identité territoriale des MRC.

« Ce programme offrira une mer de possibilités pour les MRC, a-t-elle assuré en précisant que des projets pourront commencer à être financés dès le printemps 2020. Cette initiative permettra de contribuer à l'épanouissement des collectivités et assurer une qualité de vie pour les générations futures. »

30 M\$ POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE

En plus de sa présence à l'ouverture de l'Assemblée le 4 décembre, la ministre Laforest était de retour le lendemain matin accompagnée de sa collègue ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy. Les deux femmes ont dévoilé les détails d'un nouveau programme d'aide financière visant à améliorer la connaissance, la mise en valeur, la protection et la transmission du patrimoine immobilier dans les régions du Québec.

Doté d'une enveloppe de 30 M\$ sur 3 ans, le programme permettra notamment l'embauche d'une ressource spécialisée par MRC afin de dresser un inventaire du patrimoine bâti sur leur territoire. Cette initiative correspond aux demandes de la FQM formulées dans une résolution adoptée par les membres en septembre dernier.



La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, lors de son discours d'ouverture à l'Assemblée des MRC le 4 décembre 2019.

DES MINISTRES À L'ÉCOUTE

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, est l'un de ceux dont la qualité d'écoute a été particulièrement remarquée auprès des participants. Après avoir brossé un tableau de ses dossiers prioritaires, il a répondu aux questions des élus-es pendant près d'une heure.

« C'est assez impressionnant d'avoir laissé les gens poser autant de questions et d'avoir pris le temps nécessaire pour répondre, note le président de la FQM. »

De son côté, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Simon Jolin-Barrette, a abordé la question de la régionalisation de l'immigration, un enjeu de plus en plus dominant pour les régions. Il a rappelé l'objectif du gouvernement de mieux sélectionner, mieux accompagner et mieux intégrer les nouveaux arrivants. Il a également pris le temps de répondre à près d'une dizaine de questions.

« Je veux vous dire que vous pouvez compter sur moi pour poursuivre le travail auprès de mes collègues ministres pour défendre vos projets, a-t-il assuré. La partie n'est pas gagnée, mais je serai votre allié. »
- M. François Bonnardel, ministre des Transports

L'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Le ministre des Transports, M. François Bonnardel, est venu parler de voirie locale au plus grand plaisir des élus-es. Il a rappelé les 200 M\$ que le gouvernement a ajoutés au programme dans le cadre du pacte fiscal 2020-2024. Cette somme servira principalement à réaliser les quelque 200 projets soumis au ministère des Transports par les municipalités, mais qui étaient en attente de financement, certains parfois depuis de nombreuses années.

Conscient que cette somme ne permet pas de financer tous les projets, M. Bonnardel estime qu'il lui restait encore au moins 350 dossiers à régler pour une valeur approximative de 250 M\$. « Je veux vous dire que vous pouvez compter sur moi pour poursuivre le travail auprès de mes collègues ministres pour défendre vos projets, a-t-il assuré. La partie n'est pas gagnée, mais je serai votre allié. »

Le ministre a également profité de l'occasion pour assurer les préfètes et les préfets qu'il comptait sur les MRC pour jouer un rôle important dans la planification. « Le meilleur moyen d'obtenir un produit final adéquat et de qualité consiste à faire en sorte que la réalisation de travaux en infrastructures locales soit précédée d'étapes de planification minutieuses.



M. Yvon Soucy, 1^{er} vice-président de la FQM et préfet de la MRC de Kamouraska, M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M. Simon Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et M. Jonathan Lapierre, 2^e vice-président de la FQM, maire des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime.

À ce chapitre, les MRC ont un rôle évident de soutien à jouer. Il s'agit de l'instance tout indiquée pour mener à bien l'exercice de planification. »

L'échange avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, a fait salle comble. Les préfètes et préfets étaient tout ouïe pour l'entendre parler d'Internet et de la réforme d'Investissement Québec. Il a confirmé sa volonté d'investir dans le capital humain et financier et a insisté sur l'importance du rôle des MRC au palier local. « Beaucoup d'élus-es sont capables de jouer un rôle important comme bougie d'allumage du développement économique », a-t-il affirmé.

UNE SIGNATURE COMMUNE

Un autre moment fort de l'Assemblée des MRC a été la séance de travail sur le développement local avec la présentation de la stratégie de la FQM pour assurer la qualité des services de première ligne auprès des entrepreneurs et accroître la notoriété des services de développement des MRC dans le contexte du renforcement de la mission d'Investissement Québec.

Un document d'orientation sur le développement local au Québec a été rendu public. Il affirme le rôle stratégique des MRC en matière de développement économique local et détaille les conditions pour assurer la réussite de la réforme gouvernementale.

Afin de doter les services de développement des MRC d'une image commune forte, la FQM a aussi dévoilé le label RÉSEAU ACCÈS PME. Il pourra être utilisé par toute MRC et tout service de développement local et territorial agréé par la MRC qui souscrit à la Déclaration commune de services sur le développement local et l'entrepreneuriat. Le label garantira la qualité des services en matière d'accompagnement et de soutien aux entrepreneurs.

Cette initiative de la Table sur le développement local et régional de la FQM enthousiasme sa présidente. « Nous avons réussi à dégager une vision commune, se réjouit M^{me} Nadia Minassian. Avec une déclaration et une signature communes, cela va nous aider comme MRC à mieux nous positionner et à trouver notre juste place dans la réforme à venir. » ■

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

LES 3 PRIORITÉS DE LA FQM

À l'occasion d'une rencontre privée avec le premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, le 28 novembre 2019 à Ottawa, le président de la FQM, M. Jacques Demers, a discuté des trois dossiers stratégiques pour les régions du Québec, alors que le gouvernement fédéral s'engage dans un nouveau mandat minoritaire.

Les préoccupations des membres quant à la vitalité des régions québécoises ont ainsi été transmises au plus haut niveau : l'accès à Internet haut débit, les changements climatiques et la modification des critères d'admissibilité au Fonds de la taxe sur l'essence.

« Le premier ministre a eu une très bonne écoute par rapport aux enjeux que nous avons portés à son attention, relate le président de la FQM, M. Jacques Demers, en exprimant une grande satisfaction quant à cette rencontre convoquée à la demande du premier ministre. Nous avons eu le temps de lui présenter nos priorités. L'accès à Internet l'a particulièrement intéressé au point où il a évoqué que la façon de faire au Québec pourrait être exportée à d'autres provinces! »

INTERNET HAUT DÉBIT

Pour la FQM, l'important est avant tout de connecter tous les foyers québécois à Internet haut débit dont l'accès demeure inégal et déficient dans plusieurs régions du Québec. Afin d'assurer l'occupation dynamique du territoire et d'en assurer sa vitalité, l'accès à Internet haut débit et à la téléphonie cellulaire fait partie des besoins essentiels à la population autant pour des raisons de sécurité que de développement économique.

Le gouvernement fédéral utilise toujours des cartes de couverture Internet désuètes et inexactes. Les entreprises qui obtiennent une subvention



Le président de la FQM, M. Jacques Demers, a fait part des trois priorités des régions à l'occasion d'un entretien privé avec le premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, tenu à la demande de ce dernier, le 28 novembre 2019 à Ottawa.
Crédit photo : Adam Scotti.

ne branchent que des secteurs plus rentables, alors que la subvention devrait être conditionnelle à ce que toutes les résidences d'un territoire soient connectées.

Le président de la FQM a insisté sur l'importance de développer une stratégie unique de déploiement d'Internet haut débit avec le gouvernement du Québec et de s'assurer que la carte de couverture des services Internet soit revue en fonction de celle préparée par les MRC. La mise en place d'un programme harmonisé Ottawa-Québec de déploiement d'Internet haut débit en collaboration avec le monde municipal devrait être la solution à préconiser pour brancher toute la population, dans toutes les régions.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La nécessité d'outiller les municipalités et les MRC pour qu'elles puissent s'adapter efficacement et de façon durable aux conséquences des changements climatiques est un autre enjeu prioritaire soulevé par le président de la FQM qui a profité de l'occasion pour remettre au premier ministre une copie de la résolution sur les changements climatiques adoptée par les membres réunis en assemblée générale le 28 septembre dernier.

FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

La question de la modification des critères d'admissibilité au Fonds de la taxe sur l'essence pour y inclure les bâtiments et barrages municipaux a aussi été soulevée avec le premier ministre Trudeau. Dans un contexte des changements climatiques, il est essentiel de rendre admissibles les ouvrages de rétention puisqu'il s'agit d'un enjeu de sécurité publique.

La FQM demande au gouvernement fédéral de respecter les priorités municipales, de permettre les investissements sur les bâtiments et sur les barrages municipaux inscrits au répertoire des barrages du Québec et de rendre admissibles les travaux en régie. Le président de la FQM en a profité pour remettre une copie d'une lettre signée par le ministre des Finances du Québec en appui aux demandes de la FQM. ■

Faites-vous partie d'une des **850 municipalités** rassemblant plus de **1 100 membres**?

Connaissez-vous **L'ADMQ?**

→ **Adhérer dès maintenant pour bénéficier de :**

- Formation en salle dans chaque région du Québec
- Bulletin juridique
- Rappel des obligations légales
- Aide technique
- Guides et fiches pratiques
- Formation en ligne pour les gestionnaires municipaux
- Accompagnement de la relève en gestion municipale

**Joignez la plus importante association
de gestionnaires municipaux au Québec.**

admq.qc.ca
418 647-4518



ADMQ
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des
directeurs municipaux
du Québec

FORMER. INFORMER. PERFORMER.

Renouvellement et adhésion dès maintenant à admq.qc.ca

INTERNET HAUT DÉBIT LE DÉPLOIEMENT VA BON TRAIN

Le déploiement d'Internet à haut débit se poursuit dans toutes les régions du Québec. Le programme *Québec branché* aura permis de connecter 110 000 nouveaux foyers entre 2019 et 2021. Quant aux 230 000 autres sans service, ils font l'objet d'une attention particulière et auront graduellement accès à la technologie.

Des montants importants sont investis pour couvrir l'ensemble du territoire et donner accès à Internet haut débit à tous les foyers, entreprises et organismes situés en région. En plus des 215 M\$ injectés dans le programme *Québec branché* dont le déploiement se terminera d'ici 2021, dans son budget 2019-2020, le gouvernement du Québec a réservé 400 M\$ afin de poursuivre le déploiement d'Internet.

Du côté fédéral, une somme de 180 M\$ a été investie au Québec dans le cadre du projet *Branché pour innover*, qui fut jumelé au programme *Québec branché*, à laquelle s'ajouteront d'autres sommes en 2020. Les entreprises privées de télécommunications ont également participé à la première phase de *Québec branché* et *Branché pour innover* en injectant un montant de 106 M\$.

100 M\$ POUR 70 000 FOYERS DE PLUS

La prochaine étape du déploiement d'Internet s'enclenchera au cours du deuxième trimestre de 2020 avec le dévoilement des projets retenus dans le cadre de l'appel de projets fait par le programme *Régions branchées*. Dotée d'une enveloppe de 100 M\$, cette initiative autonome de Québec a permis de recueillir, entre le 18 octobre et le 6 décembre 2019, près de 200 demandes de financement pour des projets répartis dans l'ensemble des zones ciblées. Le gouvernement souhaite ainsi donner accès à Internet haut débit à 70 000 foyers additionnels ainsi qu'à des centaines d'entreprises.

D'autres sommes sont réservées à deux autres volets du plan de déploiement. Le premier servira à réaliser un appel de projets avec le gouvernement fédéral, qui devrait être lancé au cours des prochains mois; l'autre sera en appui aux promoteurs qui formuleront une demande de financement dans le cadre du deuxième appel de projets du Fonds pour la large bande du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). L'appel de projets piloté par le CRTC est en cours depuis le 13 novembre 2019 et se terminera le 27 mars 2020. Une enveloppe de 75 M\$ est réservée pour couvrir la moitié des dépenses admissibles des projets retenus.



Avec le programme *Régions branchées*, le gouvernement du Québec prévoit être en mesure de connecter 70 000 foyers de plus d'ici les prochaines années.

APPUI DE LA FQM

L'accès à des infrastructures de télécommunication de qualité représente l'un des principaux leviers pour augmenter l'attractivité des régions et améliorer la productivité des entreprises. La FQM est active pour défendre ses membres à ce chapitre.

« En 2020, l'objectif devrait être de signer les contrats de déploiement afin de réaliser l'engagement du gouvernement de connecter tous les foyers québécois en 2022, a dit souhaiter le président de la FQM, M. Jacques Demers, en mentionnant avoir abordé la question lors d'une rencontre privée avec le premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau. On peut régler ce dossier une fois pour toutes, surtout qu'il ne s'agit pas d'argent récurrent. »

Les municipalités et les MRC peuvent compter sur la FQM pour l'avancement de leur dossier. L'embauche récente d'un coordonnateur Internet haut débit a permis de faire le lien entre les compagnies, les MRC et les municipalités afin de s'assurer qu'aucun endroit ne soit oublié tout en aidant à mieux cartographier le territoire. À cet effet, un nouvel outil sera d'ailleurs disponible sous peu pour les MRC et les municipalités. Pour toute demande d'information, Gilles Lepage, coordonnateur à l'implantation réseaux Internet haut débit à la FQM peut être joint au 1 866 951-3343, poste 234 ou à gplepage@fqm.ca. ■

RÈGLEMENT SUR LES CHIENS DANGEREUX

UN GUIDE EN PRÉPARATION

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) poursuit sa collaboration avec le ministère de la Sécurité publique pour la rédaction d'un guide à l'intention des petites municipalités locales dans le but de les soutenir dans l'implantation de la nouvelle réglementation visant à contrer les chiens dangereux.

Adoptée en décembre 2019, la nouvelle réglementation s'applique à toutes les municipalités à compter du 3 mars 2020. Dès lors, tous les propriétaires de chiens sont tenus de procéder à l'enregistrement de leur animal auprès de leur municipalité dans les trois mois suivants.

3 OBLIGATIONS MUNICIPALES

Le règlement confère trois obligations pour les municipalités. Elles doivent accueillir le propriétaire d'un chien qui vient l'enregistrer et inscrire les informations relatives à son identification dans un registre, et remettre au propriétaire une médaille pour le chien. Les municipalités ont également l'obligation de mettre en place une procédure (évaluation, saisie et euthanasie) en cas de signalement, notamment en établissant des ententes avec un vétérinaire pour faire l'évaluation d'un chien et avec une organisation comme la SPCA pour héberger un chien pendant les procédures.

Un des éléments majeurs du règlement est que la responsabilité première incombe aux propriétaires de chiens. Ils ont l'obligation d'enregistrer leur chien auprès de leur municipalité et de fournir les informations relatives à son identification. En tout temps dans un endroit public, un chien doit être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser, sauf dans une aire d'exercice canin.

Des règles additionnelles visent les chiens déclarés comme potentiellement dangereux par la municipalité. Les chiens qui causent des blessures aux humains ou aux animaux par morsure seront signalés aux autorités et ceux qui auront causé la mort ou infligé une blessure grave à une personne seront automatiquement euthanasiés. ■



HOMMAGE À UN BÂTISSEUR

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite souligner la contribution remarquable de M. Roger Nicolet à la société québécoise. Décédé le 18 janvier dernier à l'âge de 88 ans, M. Nicolet laisse derrière lui le souvenir d'un homme engagé, reconnu pour être un bâtisseur du Québec. En plus d'avoir été maire d'Austin pendant 33 ans et préfet de la MRC de Memphrémagog durant 13 ans, M. Nicolet a été président de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ), ancêtre de la FQM, de 1985 à 1994.

La FQM garde en mémoire l'image d'un géant du monde municipal. ■

UNE PREMIÈRE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La MRC de Nicolet-Yamaska est la première au Québec à s'engager formellement dans la transition écologique. En novembre 2019, le Conseil des maires a adopté un Plan de transition écologique novateur et ambitieux qui guidera les décisions tout en chapeautant l'ensemble des plans et des politiques de la MRC.

L'objectif de la démarche est d'intégrer cette vision de transition écologique dans chacun des aspects de la MRC comme le schéma d'aménagement, le plan de gestion des matières résiduelles ainsi que le plan régional des milieux humides et hydriques.

L'élaboration de ce plan d'action est le fruit d'un travail qui a mobilisé le milieu depuis l'adoption par le Conseil des maires en janvier 2019 d'une déclaration visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'entreprendre une transition écologique. Coordonnée par la MRC,

la démarche a été appuyée par le Comité aménagement durable et environnement que préside la mairesse de Sainte-Monique, M^{me} Denise Gendron. Des consultations ont été réalisées auprès des municipalités et des partenaires afin d'y inclure leurs préoccupations et leurs réalités.

UNE SOURCE DE FIERTÉ

La préfète est particulièrement fière que Nicolet-Yamaska soit précurseur dans le domaine. « Grâce au leadership municipal et à la mobilisation du milieu, nous avons doté la MRC d'une vision claire : être porteur de la transition écologique du territoire, explique Geneviève Dubois. Le Plan de transition écologique se veut un document fédérateur et mobilisateur dont les engagements seront au cœur de l'ensemble des décisions et de la planification au sein de la MRC. »

Le Plan de transition écologique identifie cinq grands enjeux environnementaux : la gestion de l'eau, la gestion des matières résiduelles, la biodiversité et les milieux naturels, les changements climatiques et l'aménagement du territoire. Pour chacun d'eux, des orientations ont été définies ainsi que des objectifs réalistes et atteignables pour la période 2020-2024 auxquels s'ajoutent 40 actions concrètes.

« Ce plan est aussi une signature que la MRC a voulu se donner, ajoute la préfète en précisant qu'il sera un outil transversal à travers lequel tous les dossiers seront analysés. Loin d'être un frein au développement économique, nous pensons qu'il pourra au contraire permettre d'attirer des entreprises qui ont envie de travailler à réduire les impacts des changements climatiques ou à développer de nouveaux créneaux prometteurs. »

« Les valeurs écologiques et environnementales rejoignent de plus en plus la nouvelle génération d'entrepreneurs et je souhaite qu'on puisse faire la différence auprès d'eux notamment dans le choix d'un lieu pour établir leur entreprise », renchérit M^{me} Dubois en expliquant que la MRC accompagnera également les entreprises plus polluantes du territoire à prendre le virage et à poser des actions peu coûteuses qui font la différence.

Notre but commun : les aider!



Votre
gouvernement

Société
d'habitation

Québec





M^{me} Geneviève Dubois, mairesse de Nicolet et préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska.

UN PLAN ÉVOLUTIF

Le plan d'action 2020-2024 se veut évolutif, c'est-à-dire que des actions pourraient s'ajouter ou que certaines pourraient être déplacées dans le temps, selon les opportunités qui se présenteront. Toutefois, les changements apportés devront être cohérents avec la vision de transition écologique de même que les enjeux, les orientations et les objectifs identifiés.

Parmi les 40 actions retenues, la MRC veut engager des agents cours d'eau pour faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux bandes riveraines, promouvoir l'économie d'eau potable, accompagner les entreprises dans un virage vert, développer un projet d'économie circulaire, réaliser un portrait des émissions de gaz à effet de serre et développer un système de mobilité durable au sein de la MRC.

En plus des actions prioritaires, la MRC compte organiser en 2020 une activité regroupant des leaders du domaine. « Il y a de belles choses qui se passent ailleurs, et on souhaite avoir cet échange pour se mettre dans le bain et s'inspirer. »

UN FONDS DÉDIÉ DE 100 000 \$

Afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action, un fonds dédié à la transition écologique a été créé. La MRC prévoit investir 100 000\$ par année pour les cinq prochaines années pour la mise en œuvre du plan. Les projets pourront être réalisés par la MRC ou des organismes partenaires.

La MRC de Nicolet-Yamaska veut encourager la participation citoyenne et invite la population à contribuer au plan en soumettant des idées ou des projets. Une stratégie de communication sera élaborée afin de mettre de l'avant les bons coups des citoyens, des partenaires et des municipalités.

Le Plan de transition écologique de la MRC de Nicolet-Yamaska est disponible au mrcnicolet-yamaska.qc.ca. ■

ULTIMO

ASSAINISSEMENT DÉCENTRALISÉ COMMUNAUTAIRE

Raccordez tous les citoyens à **UN SEUL SYSTÈME** d'assainissement des eaux usées performant et durable plutôt que de multiplier les installations septiques individuelles partout sur le territoire.

PLUS ÉCONOMIQUE, PLUS EFFICACE ET PLUS SIMPLE

Invitez-nous à aller vous présenter la nouvelle solution **ULTIMO^{MD}** aux bureaux de votre municipalité.

PROTÉGEZ MIEUX L'ENVIRONNEMENT !

MABAREX.COM / info@mabarex.com / 1 800 636-6721

LICENCE RBQ : 2206-1089-23



RENDEZ-VOUS DU PRÉSIDENT UNE TOURNÉE POUR ÉCHANGER AVEC LES ÉLUS-ES LOCAUX

Le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Jacques Demers, a entamé, en début d'année, une tournée des régions du Québec qui se poursuivra tout au long de 2020. Son premier arrêt l'a mené à Saint-Éphrem-de-Beauce dans la MRC de Beauce-Sartigan, le 20 janvier dernier.

« À titre de porte-parole des régions, il est important pour la FQM d'aller à la rencontre des élus-es locaux pour échanger avec eux sur les dossiers municipaux prioritaires. L'objectif est aussi de prendre le pouls du Québec des régions et recueillir les opinions et les recommandations des représentants municipaux », a confié M. Demers qui est également maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

« La municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a été très heureuse d'accueillir M. Demers et son équipe. Il s'agissait d'une belle occasion de discuter des sujets d'actualité qui touchent plus particulièrement les élus-es municipaux de Chaudière-Appalaches », a souligné de son côté le maire de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la MRC de Beauce-Sartigan, M. Normand Roy.

PRIORITÉS 2020

Le président a profité du moment pour présenter les priorités politiques du monde municipal que la FQM mettra de l'avant en 2020.

« Nous avons eu un dialogue très constructif avec les représentants locaux de Chaudière-Appalaches qui nous ont permis de confirmer les priorités municipales pour la prochaine année », s'est réjoui M. Demers.

Voici un résumé :

Voirie locale

- Malgré les investissements récents inclus dans le partenariat 2020-2024, la FQM estime qu'il manque environ 100 M\$ annuellement pour répondre aux besoins des municipalités sur l'ensemble du territoire.

Projet de loi n° 48 – Réforme de la fiscalité agricole

- La FQM déplore que l'aide financière aux agriculteurs se fasse au détriment des municipalités.

- Environnement (les milieux humides)
- Les changements climatiques
- Internet haut débit et la desserte cellulaire

Cette présentation a donné lieu à des échanges très intéressés de la part des participants qui n'ont pas hésité à faire part de leurs opinions au président de la FQM.

« Nous avons eu un dialogue très constructif avec les représentants locaux de Chaudière-Appalaches qui nous ont permis de confirmer les priorités municipales pour la prochaine année », s'est réjoui M. Demers.

DES SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE POUR LES MUNICIPALITÉS

Le président a pris un bref moment lors de la rencontre pour présenter la gamme de services de la FQM qui a grandement évolué au cours des dernières années.

« La Fédération ne fait pas uniquement de la représentation politique. Au fil des ans, nous sommes constamment demeurés à l'écoute de nos membres pour développer des outils qui correspondent à leurs besoins de première ligne », a précisé le président en rappelant notamment la création récente de la direction de l'ingénierie et infrastructures. ■

Rendez-vous du président 2020

En 2020, le président a l'intention de visiter cinq à six régions. Nous vous invitons à visiter le fqm.ca pour connaître les prochaines destinations.

LA FQM A ACCEPTÉ LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE LA SEMAINE DES RÉGIONS 2020

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a assuré pour la première fois la présidence d'honneur de la Semaine des régions 2020 qui a eu lieu du 3 au 7 février dernier. Organisée par l'organisme Place aux jeunes en région (PAJR), cette initiative vise à mieux faire connaître les occasions de développement personnel et professionnel qu'offrent les régions à caractère rural.

« C'est avec une grande fierté que la FQM a accepté de présider la Semaine des régions 2020, a affirmé M. Jacques Demers. Je suis heureux de voir que cet événement, que l'on peut qualifier de grande campagne de séduction, prend de plus en plus d'envergure chaque année. Les activités offertes nous permettent d'unir nos efforts pour accroître

l'attractivité de nos territoires auprès de la clientèle des jeunes diplômés dont la présence est essentielle au développement de nos régions. »

« La Semaine des régions est une vitrine pour promouvoir des emplois et des milieux de vie, mais c'est aussi une occasion de soutenir concrètement les employeurs qui sont aux prises avec des défis importants liés à la main-d'œuvre, explique le président de PAJR, Luc Dastous. Il est primordial de créer des occasions de rencontres et d'échanges avec la population des centres urbains, afin de leur montrer tout ce que les régions ont à offrir et, on l'espère, de les aider à concrétiser leur désir de travailler et de vivre en région. »



La 9^e Semaine des régions s'est déroulée principalement à Montréal et à Québec, du 3 au 7 février 2020. Chaque année, quelque 1 000 jeunes utilisent les services de Place aux jeunes en région pour les accompagner dans leur déménagement en région.

UNE VOLONTÉ MUTUELLE D'ATTIRER LES JEUNES EN RÉGION

Depuis 2011, la FQM et PAJR conjuguent leurs efforts et renforcent leurs actions afin de favoriser la dynamisation et l'attractivité des régions du Québec. Plus spécifiquement les actions touchent les clientèles jeunes et les élus-es municipaux.

Lors de chaque Congrès national sur la migration des jeunes en région, la FQM décerne les Prix Reconnaissance pour souligner les initiatives et les projets remarquables en matière d'attractivité, de mobilisation, d'accueil et d'enracinement réalisés par les membres du réseau de PAJR. ■

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL
TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE

| dhcavocats.ca |

DHC
— AVOCATS —

514 331-5010

LES JEUNES COMME ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

La 2^e Journée expertise jeunesse organisée par la FQM en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse a permis à une cinquantaine de professionnels du développement et chargés de projets de se réunir pour apprendre, échanger et partager sur des projets portés par et pour les jeunes dans leur communauté.

Mise en place dans le cadre de la Stratégie jeunesse en milieu municipal du gouvernement du Québec, cette initiative avait pour objectif d'offrir du contenu et des outils aux représentants des MRC responsables de la jeunesse avec des conférences et des ateliers animés par des experts du domaine.

Contrairement au premier événement qui avait réuni les MRC ayant déjà bénéficié d'une aide gouvernementale pour la réalisation d'une stratégie jeunesse, celui de 2019 a été élargi à l'ensemble des MRC dans le souci d'une plus grande sensibilisation à l'importance d'une telle démarche.

UN PORTRAIT DE LA GÉNÉRATION Z

En plus de prendre part à des ateliers traitant des enjeux régionaux propres à la jeunesse, les participants à cette 2^e Journée tenue en novembre 2019 à Québec, ont pu assister à la conférence de la présidente fondatrice d'Academos, M^{me} Catherine Légaré, qui a présenté un tableau fort éloquent de la génération Z.

Experte auprès de la jeunesse, elle a fondé son entreprise en 1999 dans le cadre de son doctorat en psychologie. Aujourd'hui, l'organisme à but non lucratif connecte des milliers de jeunes de 14 à 30 ans en leur permettant de dialoguer avec plus de 3 000 professionnels afin de les aider à choisir un métier dans lequel ils pourront s'épanouir.

La conférencière a présenté les résultats d'une enquête menée auprès de 72 000 jeunes inscrits à Academos visant à connaître leur vision du marché du travail. Les 8 principaux constats qu'elle en dégage sont révélateurs de cette génération qui fait présentement son entrée dans le monde du travail. Nés après 1993, les Z ont de particulier qu'ils n'ont jamais connu le monde sans technologie.

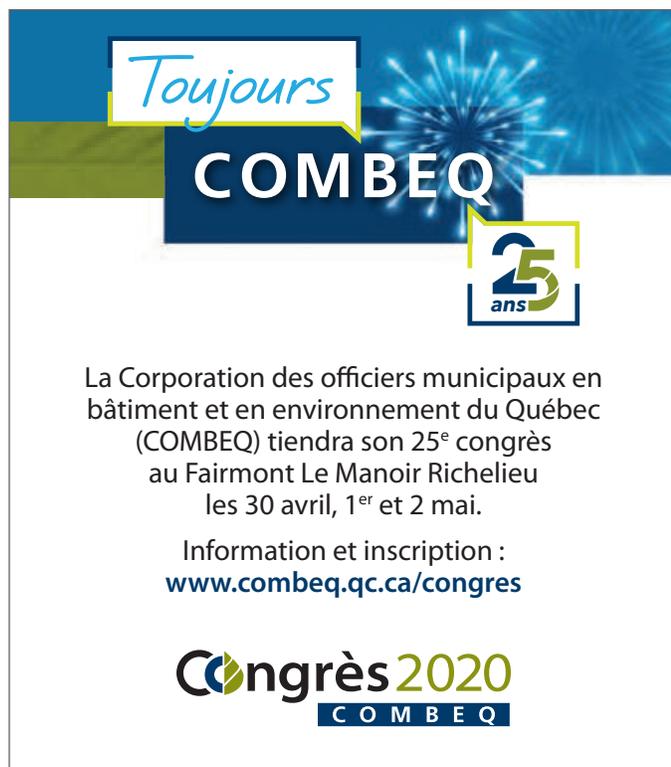
ENTHOUSIASME ET INQUIÉTUDE

Selon la psychologue, les Z sont à la fois enthousiastes et inquiets face au marché du travail alors qu'ils se sentent mal préparés pour y faire leur entrée. Leurs principales inquiétudes sont de ne pas trouver un métier à leur goût, de ne plus avoir de temps libre et de travailler trop.

Par ailleurs, les Z souhaitent que leur employeur soit écoresponsable, favorise la diversité et contribue positivement à la société. Ils s'intéressent davantage aux professions traditionnelles qu'aux professions émergentes. Ils sont attirés par l'entrepreneuriat et motivés par les défis et l'apprentissage. Pour les Z, réussir sa vie professionnelle est synonyme d'équilibre et de passion. Ils priorisent le plaisir et le bien-être avant le prestige et l'argent.

DES ATELIERS INSPIRANTS

Les 4 ateliers proposés au cours de la 2^e Journée expertise jeunesse réunissaient des partenaires reconnus pour leurs compétences auprès des jeunes. La présidente de Citoyenneté jeunesse, M^{me} Jennifer Teasdale, a présenté les outils pour bâtir des initiatives jeunesse fortes. Les conseillers aux membres et aux municipalités du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, M^{me} Odette Gagnon et M. Vincent Lagacé, ont partagé des conseils sur les meilleures pratiques permettant de réussir des consultations jeunesse.



Toujours
COMBEQ
25
ans

La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) tiendra son 25^e congrès au Fairmont Le Manoir Richelieu les 30 avril, 1^{er} et 2 mai.

Information et inscription :
www.combeq.qc.ca/congres

Congrès 2020
COMBEQ



Chargée de projet au sein du Regroupement des maisons des jeunes du Québec, M^{me} Christine Bellefeuille, a offert un atelier pour apprendre à communiquer, mobiliser et développer des initiatives jeunesse avec les adolescents. Enfin, l'agent de migration à Place aux Jeunes Shawinigan, M. Pierre-Louis Paquin, a partagé son expérience concernant la mobilisation des jeunes de retour en région, en compagnie de M^{me} Véronique Simard-Brochu de Place aux jeunes en région.

3 MRC, 3 DÉMARCHES DIFFÉRENTES

La Journée expertise jeunesse est aussi un lieu de réseautage pour les coordonnateurs de projets. S'inspirer des autres et l'adapter à son milieu, c'est

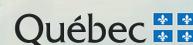
aussi l'objectif de ce rendez-vous. Trois projets fort inspirants financés par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de la Stratégie jeunesse en milieu municipal ont été présentés : AD_Vision de la MRC d'Antoine-Labelle, « Pour et par une jeunesse motivée, concernée et engagée en Abitibi-Ouest » lancé au début de l'automne 2019 par la MRC d'Abitibi-Ouest et le projet de la MRC de Portneuf lancé au printemps 2019. Bien que l'objectif de doter la MRC d'une stratégie jeunesse soit commun, les chemins empruntés diffèrent en fonction de chaque milieu.

Forte du succès remporté, la Journée expertise jeunesse sera de retour en 2020. Surveillez le fqm.ca pour plus de détails. ■

Pour un nouveau régime d'autorisation environnementale plus efficace

Grâce à la collaboration du milieu municipal aux tables sectorielles de cocréation, une étape essentielle à la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire clair et moderne a été franchie. En parallèle, nous poursuivons l'optimisation de nos processus pour mieux vous accompagner et réduire nos délais d'autorisation, répondant ainsi aux besoins exprimés par les demandeurs.

**Développons le Québec
dans le respect de l'environnement!**



PATRIMOINE

UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

« L'annonce faite par le gouvernement d'investir pour la protection du patrimoine immobilier est un pas dans la bonne direction. C'est très axé vers les régions, les municipalités et les MRC, et correspond en grande partie à la résolution adoptée par les membres de la FQM à la dernière assemblée générale. »

Le président du comité patrimoine de la FQM, M. Gaston Arcand, n'avait que de bons mots pour qualifier l'annonce faite par la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, dans le cadre de l'Assemblée des MRC, le 5 décembre 2019.

Doté d'une enveloppe de 30 M\$ sur 3 ans, le nouveau programme comprend 2 volets. Le premier touche la préservation du patrimoine en soutenant la restauration des immeubles d'intérêt et le second vise à mieux connaître notre patrimoine par l'embauche d'agent de développement en patrimoine dans les MRC. Le gouvernement compte sur une contribution équivalente des MRC pour un investissement total potentiel de 60 M\$.

LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Plus spécifiquement, le premier volet du programme permettant de soutenir financièrement la restauration d'immeubles patrimoniaux comporte deux sous-volets. L'un s'adresse à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et l'autre est consacré à celui de propriété municipale. Pour être admissible, l'immeuble doit avoir été construit avant 1975 et bénéficier d'une mesure de protection attribuée en vertu de la *Loi sur le patrimoine*

culturel (cité, classé, déclaré) ou présenter un intérêt patrimonial reconnu comme étant supérieur dans le cadre d'un inventaire effectué pour une municipalité ou une MRC.

Les propriétés privées se verront réserver 75 % de l'enveloppe de 24 M\$ consacrée à ce volet. Elles pourront obtenir une subvention qui couvrira de 50 à 70 % du coût des travaux admissibles, selon un montant maximal à établir.

AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE

Une somme de 6 M\$ est dédiée à l'embauche d'une ressource spécialisée par les MRC ou les municipalités. Le salaire de l'agent ou de l'agent de développement en patrimoine immobilier sera subventionné à 50 % pour une période de 3 ans. Ces agents veilleront entre autres à constituer un inventaire du patrimoine bâti sur leur territoire et mettre en place des conditions favorables à la connaissance, à la mise en valeur, à la protection ainsi qu'à la transmission du patrimoine.



La ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, lors de l'Assemblée des MRC tenue les 4 et 5 décembre 2019, à Québec.

Maire de Deschambault-Grondines, M. Arcand est avant tout un passionné de patrimoine. Même si ce montant ne pourra pas combler tous les besoins, il est heureux qu'une partie soit réservée au développement des connaissances et à la mise en place d'un inventaire qui pourra mieux guider les élus-es dans la préservation de leur patrimoine.

Le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation participeront à la mise en réseau de ces ressources en vue de contribuer à leur formation et d'accroître l'échange de l'expertise en patrimoine bâti dans le milieu municipal.



Construit en 1849, l'ancien presbytère de Cap-Santé sera bientôt converti en bureau d'accueil touristique. Il fait partie du site patrimonial de Sainte-Famille, classé par le ministère de la Culture et des Communications depuis 1986.

« Je suis fier de ce programme qui met à la disposition des municipalités, des MRC et des régions, les outils nécessaires pour mettre en valeur notre patrimoine, a affirmé la ministre de la Culture et des Communications, à l'occasion de l'Assemblée des MRC. Toutes les réflexions entourant notre

aménagement du territoire doivent se faire en considérant notre patrimoine immobilier, nos bâtiments qui sont les fondements de notre histoire au Québec. » ■

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE
ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**

MORENCY 50
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MORENCYAVOCATS.COM ■ ■ ■
418.651.1988 (téléphone)
514.865.3533 (télégramme)

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

UN NOUVEAU COMITÉ À LA FQM

Inondations, précipitations abondantes ou périodes de sécheresse, les phénomènes météorologiques extrêmes figurent parmi les enjeux prioritaires de la FQM. D'ici quelques semaines, un nouveau comité consacré aux changements climatiques sera mis en place.

Réunissant des élus-es et des professionnels, le comité sur les changements climatiques aura pour objectif de concerter le monde municipal, de développer et de partager des connaissances, ainsi que de permettre aux municipalités de se donner les moyens pour faire face à la situation. Il s'inscrit dans la foulée de la résolution adoptée par les membres lors de l'assemblée générale annuelle de septembre 2019.

« Avec les événements météo que nous avons vécus au cours des dernières années, c'est tout le Québec qui a été touché d'une manière ou d'une autre. Le phénomène s'accroît, et il faut prendre ça au sérieux, explique le maire des Îles-de-la-Madeleine, 2^e vice-président et porte-parole de la FQM en matière de changements climatiques, M. Jonathan Lapierre. Le but est d'asseoir autour d'une même table des gens qui sont concernés par les changements climatiques, de s'alimenter de leur vécu et de partager leur expérience et leurs conseils. »

Maire d'un territoire particulièrement menacé par les phénomènes extrêmes, M. Lapierre croit que le défi est d'inverser la tendance actuelle. « On est très bon en matière de gestion des urgences, nous avons développé une bonne expertise pour réagir lorsqu'un événement se produit. Il faut maintenant devenir meilleurs dans la prévention. Il faut être proactifs pour prévenir les événements et pour réduire les impacts au minimum lorsqu'un événement survient. »

Le comité devrait tenir sa première rencontre en avril et débiter ses travaux par l'élaboration de son plan d'action. ■

Direction générale

Direction générale

Votre avocat chez Bélanger Sauvé

On s'occupe de vous.

BélangerSauvé, moderne depuis 1967

GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

UN PRÉCIEUX ALLIÉ DANS LA PRISE DE DÉCISION

En plus de découvrir que la municipalité était propriétaire d'un pavillon communautaire de grande valeur, en faisant l'inventaire des actifs municipaux, le maire de Pointe-Fortune a aussi constaté que certaines infrastructures municipales étaient en mauvais état, dont un ponton qui nécessitait une intervention immédiate.

Cet exercice est l'initiative personnelle de François Bélanger, maire de Pointe-Fortune. Après avoir assisté à la journée de formation sur la gestion des actifs municipaux offerte par la FQM dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges en juin 2019, il s'est immédiatement mis au travail.

La formation offerte par la FQM, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), lui a fait réaliser que sa municipalité ne détenait aucun inventaire de ses infrastructures, ni registre de leur état, ni planification.

« On s'est toujours fié à l'inspectrice municipale qui est en poste depuis une quinzaine d'années, relate M. Bélanger en sous-entendant qu'elle était la mémoire de la ville. Après avoir passé 28 ans dans le monde de la finance, j'ai vite compris l'importance d'avoir un véritable plan de gestion des actifs municipaux, c'est important de bien connaître nos actifs pour mieux planifier nos actions. »

Le maire a pris la mission au sérieux. Il est allé lui-même faire la collecte de données sur le terrain en prenant soin de noter l'état des infrastructures vérifiées. « J'ai pris du temps avec l'inspectrice pour passer à travers tous les actifs de la Ville. On a commencé par faire un inventaire des pontons, puis des

routes. On a noté leur état. On a ensuite fait le tour des terrains. Nous avons un inventaire assez imprécis de nos actifs. On a découvert une foule de choses! »

Grâce à ces informations regroupées, colligées et analysées, les élus-es ont pu avoir un portrait beaucoup plus clair des investissements nécessaires afin d'assurer des services de qualité à la population.

« Je voyais la période du budget qui arrivait, et je voulais qu'on puisse planifier, ajoute celui qui était conseiller municipal depuis 2008 avant de devenir maire en 2017. Avant, on faisait ça au pif. Quand on voyait un problème, on se dépêchait à mettre de l'argent, sans planification. On ne faisait qu'arranger des problèmes. »

Avec une connaissance de ses actifs et une meilleure planification, Pointe-Fortune prévoit être en mesure de remettre à neuf le réseau routier de la municipalité d'ici les prochaines années, en profitant notamment de l'argent provenant de la taxe d'accise. Elle compte aussi développer le potentiel du pavillon et mettre en valeur les sentiers qui mènent vers un marais prisé des écologistes.

UN EXERCICE ESSENTIEL

« Toutes les municipalités devraient suivre cette formation sur la gestion des actifs municipaux, insiste le maire de la municipalité de 570 habitants située à la frontière ontarienne sur la rive sud de la rivière des Outaouais. Les municipalités doivent réaliser l'importance de faire une telle planification. Dans un contexte où les ressources se font de plus en plus rares, c'est essentiel de planifier, peu importe la taille de la municipalité. »

LE PGAM DE RETOUR EN 2020

Le programme de gestion des actifs municipaux sera de nouveau offert en 2020. Cinq nouvelles cohortes seront prochainement constituées. Des activités de formation seront offertes gratuitement aux participants pendant l'année afin de se familiariser avec la démarche et d'acquérir de nouvelles connaissances pour mieux planifier l'entretien et le renouvellement des infrastructures publiques.

Les MRC intéressées à y participer sont invitées à communiquer avec le directeur de l'ingénierie et infrastructures de la FQM, Dominic Lachance, à dlachance@fqm.ca. ■



Après avoir réalisé l'importance de bien planifier la gestion des actifs de sa municipalité à la suite d'une formation offerte par la FQM, le maire de Pointe-Fortune, M. François Bélanger, n'a pas tardé à entreprendre la démarche avec le soutien de l'inspectrice municipale, M^{me} Andréa Chouinard.



RÉSEAU ACCÈS PME

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL
AU QUÉBEC

DÉVELOPPEMENT LOCAL LA FQM AFFIRME SA VISION

Les perspectives récentes mises de l'avant par le gouvernement du Québec en matière de développement économique local et régional constituent une occasion exceptionnelle d'assurer un meilleur arrimage entre les instances gouvernementales et les acteurs locaux.

La mise en œuvre de la nouvelle mission d'Investissement Québec devrait s'articuler en respectant le rôle et les responsabilités des services locaux de développement des MRC. Dans un document d'orientation rendu public le 4 décembre 2019, la FQM a présenté sa vision et son plan de match afin d'optimiser le développement des territoires et des communautés.

Le document d'orientation sur le développement local au Québec affirme le rôle stratégique des MRC en matière de développement économique dans le contexte du renforcement du rôle d'Investissement Québec qui se mettra en œuvre en 2020 à la suite de l'adoption du projet de loi n° 27.

Ainsi, l'arrimage et la mise en place d'un partenariat respectueux, dynamique et synergique des bureaux régionaux prévus d'Investissement Québec avec les services locaux de développement des MRC sont non seulement souhaitables, mais avantageux pour le gouvernement et pour les MRC, et ce,

UN PARTENARIAT AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES LOCALES

En 2020, le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, travaillera à la mise en place de sa réforme d'Investissement Québec (IQ) qui aura notamment un impact sur la prestation des services d'accompagnement en développement dans les MRC.

Pour réaliser l'objectif annoncé, de dynamiser le développement en région, l'arrimage et la mise en place d'un partenariat respectueux et synergique des bureaux régionaux d'IQ avec les services locaux de développement des MRC est nécessaire.

En ce sens, en contribuant à assurer la qualité des services de première ligne auprès des entrepreneurs locaux, l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME lancée par la FQM, en 2019, vise à agir en complémentarité avec la mission d'IQ.

au bénéfice des entreprises existantes et en devenir dans toutes les régions du Québec.

Il faut cependant éviter la fragilisation des services actuels et futurs par d'éventuels chevauchements, et instaurer des liens forts entre les services de développement des MRC (première ligne) et la nouvelle Investissement Québec (deuxième ligne) pour coordonner les activités de chacun et mieux accompagner et référer les entrepreneurs sur les territoires.

POUR UN PARTENARIAT RESPECTUEUX

Investissement Québec aura ainsi avantage à s'appuyer sur la connaissance approfondie et l'expertise des services de développement

locaux quant aux réalités et spécificités territoriales. Les MRC auront pour leur part avantage à s'appuyer sur l'expertise, les programmes et les ressources, tant humaines que financières, d'Investissement Québec, pour mieux répondre à leurs clients.

Les services de soutien au développement local et régional doivent être offerts en synergie et en complémentarité par les MRC et par Investissement Québec. En outre, les Fonds locaux d'investissement (FLI) et les Fonds locaux de solidarité (FLS) doivent continuer d'être les outils à la disposition des services de développement des MRC pour soutenir les entrepreneurs alors qu'Investissement Québec doit être responsable des programmes

d'envergure pour le soutien et la capitalisation des projets.

Les comités régionaux de développement prévus dans le projet de loi n° 27 devraient devenir de véritables instances d'échanges et de coordination pour arrimer les objectifs et les actions entre Investissement Québec et les MRC.

L'adoption d'une déclaration commune de service et la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME par la FQM qui vise à doter les services de développement des MRC d'une signature commune, contribueront à assurer la qualité des services de première ligne auprès des entrepreneurs, ainsi qu'à accroître la notoriété des services de développement des MRC. ■

RÉSEAU ACCÈS PME

UNE SIGNATURE DISTINCTIVE

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) lance RÉSEAU ACCÈS PME, une signature qui vise à doter les services de développement des MRC d'une image commune forte. Dévoilé lors de l'Assemblée des MRC en décembre 2019, ce label permettra d'augmenter leur notoriété et assurer un standard de qualité partout sur le territoire.

La signature pourra être utilisée par toute MRC et tout service de développement local et territorial agréé par la MRC qui souscriront à la déclaration commune de services sur le développement local et l'entrepreneuriat proposée par la Table sur le développement local et régional de la FQM.

« Les MRC ont bien compris qu'elles ont chacune un rôle à jouer si elles veulent conserver leur compétence en développement économique local et régional et la faire reconnaître auprès des instances gouvernementales », explique la présidente de la Table sur le développement local et régional, M^{me} Nadia-Karina Minassian, en se réjouissant de la réaction de ses collègues préfètes et préfets.

ENGAGEMENT

Selon la préfète élue de la MRC du Rocher-Percé, c'est le mot *engagement* qui résume le mieux l'accueil réservé à la signature commune. « Nous savons qu'il y a de gros changements qui s'en viennent avec la réforme d'Investissement Québec (IQ) et nous avons réussi à dégager une vision commune en nous donnant les outils qui vont nous aider à trouver notre juste place dans cette réforme. »

« Ce que l'on souhaite est d'offrir une carte routière aux entrepreneurs, ajoute-t-elle en précisant que l'objectif de la signature commune n'est surtout pas de se substituer à la MRC. La MRC garde toujours son identité et son logo. Ce qu'on veut, c'est qu'en voyant ce logo, les

entrepreneurs sachent que c'est l'organisme qui a été désigné par la MRC pour offrir les services de développement économique local. »

UN SCEAU DE QUALITÉ

En plus de s'inscrire comme sceau de qualité, le label RÉSEAU ACCÈS PME permettra de mieux référencer les services de développement économique des MRC. « Sans identité commune, il est très difficile de faire connaître nos services sur Internet, ajoute M^{me} Minassian pour qui le référencement Web est l'un des points à ne pas négliger.

Le label et la Déclaration commune de services ont pour objectif de mieux positionner les MRC dans le cadre de la réforme d'IQ qui a commencé à se déployer depuis l'adoption du projet de loi n° 27 en décembre 2019 et assurer un standard de qualité dans la livraison des services. En plus de revoir la mission de la société d'État pour

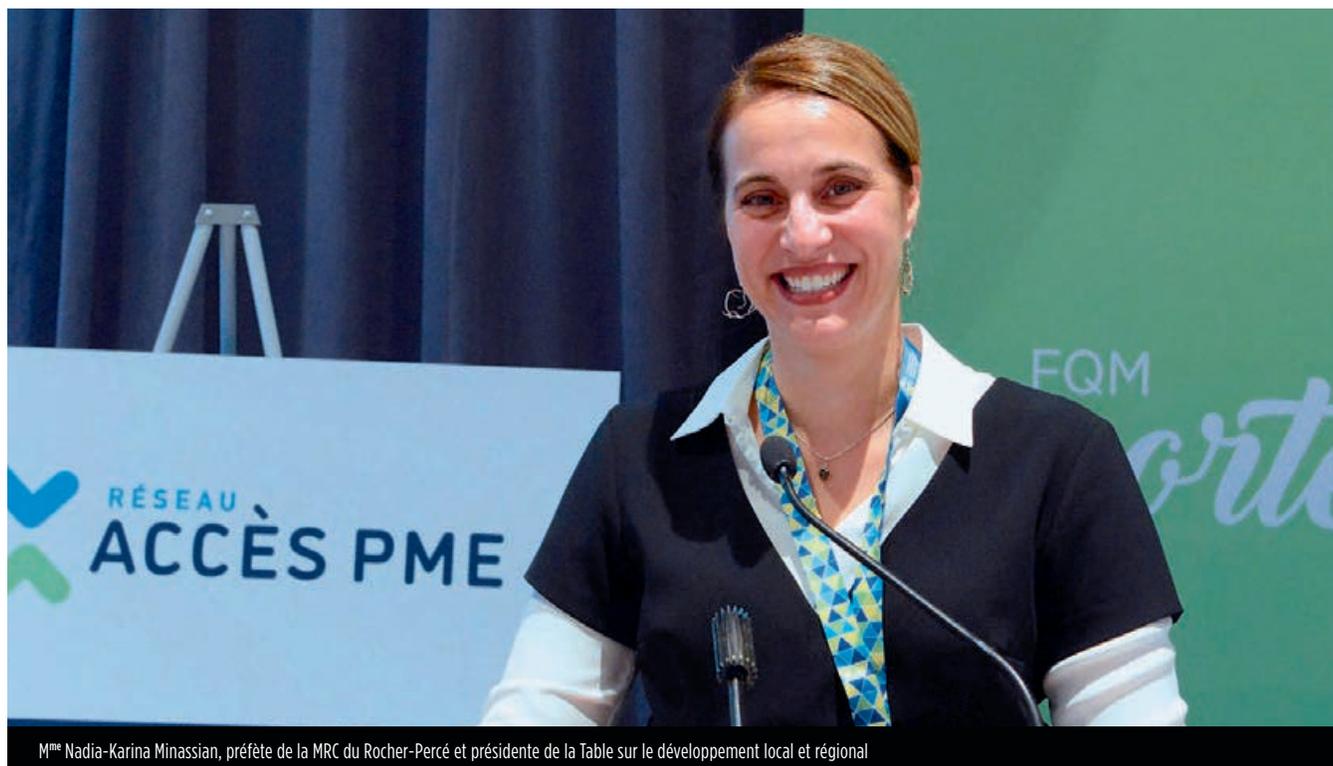
qu'elle participe davantage au développement des régions, le gouvernement fusionne les bureaux régionaux du ministère de l'Économie et de l'Innovation à ceux d'IQ et crée des tables de concertation régionale.

La présidente de la Table sur le développement local et régional voit d'un bon œil la réforme qui promet d'injecter plus de capital humain et financier dans les régions à la condition que soient bien arrimées les stratégies entre la 1^{re} et la 2^e ligne afin de développer une synergie positive entre les acteurs locaux et régionaux.

EXPERTS DES SERVICES DE 1^{re} LIGNE

Les MRC sont les mieux placées pour offrir les services de développement économique de première ligne parce qu'elles sont à proximité des entreprises et des citoyens. « Les MRC sont responsables du schéma d'aménagement et de la planification du territoire. Elles sont celles qui

« Tout le monde devrait être attentif à la proposition de la FQM parce qu'il y a là tous les ingrédients pour remettre les MRC au cœur des enjeux de développement économique de leur milieu à l'échelle du Québec. Nos élus sont sensibles au fait d'être reconnus comme étant au centre des préoccupations de développement économique, or, s'ils veulent exprimer leur leadership, je pense que la proposition de la FQM va leur permettre de faire un grand pas en avant pour exprimer ce leadership. » - Bernard Paré, directeur général de Développement Côte-de-Beaupré



Mme Nadia-Karina Minassian, préfète de la MRC du Rocher-Percé et présidente de la Table sur le développement local et régional

ont la meilleure lecture de la situation. Pour cette raison, elles peuvent devenir un précieux outil de référence pour IQ. Nous allons être en mesure de diriger des clients vers IQ et on souhaite que IQ fasse la même chose pour les dossiers locaux. »

« Dans les prochains mois, on va continuer à travailler à bien définir les rôles et responsabilités de chacun afin qu'il y ait un fil conducteur entre les deux organisations, ajoute-t-elle. Il y a eu beaucoup d'évolution dans les discussions avec les représentants du ministère. Je suis convaincue qu'on a su rehausser le niveau d'appréciation envers les MRC et les professionnels qui travaillent quotidiennement avec les entrepreneurs. »

LE MINISTRE EST CONFIAIT

L'arrimage entre les services de développement économique offerts en 1^{re} et en 2^e ligne ne semble pas inquiéter le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon. Lors d'une entrevue accordée à QUORUM, il a réaffirmé sa volonté de travailler avec les maires et les

**En plus de s'inscrire comme
sceau de qualité, le label
RÉSEAU ACCÈS PME permettra
de mieux référencer les
services de développement
économique des MRC.**

acteurs locaux en notant que plusieurs élus-es provenaient, comme lui, du milieu des affaires.

« Ce que je souhaite, c'est offrir de l'accompagnement et compléter à ce qui existe déjà, explique-t-il enthousiaste à l'idée que les entreprises de toutes les régions puissent se démarquer par l'innovation, son objectif premier. Les comités régionaux, où siègeront des élus-es et des gens des différents milieux

socioéconomiques auront le mandat d'identifier les entreprises qui ont besoin d'investissements pour innover. »

COMME DE LA MUSIQUE AUX OREILLES

Comme d'autres dirigeants d'organismes de développement économique local, Joanne Brunet entrevoit la réforme d'IQ de manière positive. La directrice générale de Développement Vaudreuil-Soulanges, organisme autonome mandaté par la MRC, anticipe avec fébrilité l'arrivée d'un nouveau partenaire régional.

« Entendre qu'IQ va être plus près des régions et travailler davantage pour le développement régional, c'est de la musique à nos oreilles, assure-t-elle. Les organisations de développement économique local et régional comme la nôtre sont souvent aux premières loges et on doit avoir une porte d'entrée au gouvernement du Québec pour soutenir nos entreprises. De savoir qu'IQ va devenir un ►

partenaire de nos régions dans le déploiement de stratégies de croissance de nos entreprises, on accueille cette nouvelle avec beaucoup de joie! »

En 2019, les professionnels de DEV Vaudreuil-Soulanges ont accompagné 300 entreprises et visité 1 000 des 4 000 entreprises présentes sur le territoire. Selon la directrice générale, les services de l'organisme sont connus et reconnus par les entrepreneurs de la région notamment parce que la transition de l'ancienne appellation CLD à la nouvelle en 2018 s'est faite de manière réfléchie avec une stratégie de communication régionale efficace. Elle considère que ce sera un avantage de pouvoir mettre en réseau les professionnels du développement avec RÉSEAU ACCÈS PME.

DE L'AIDE POUR SWINGUER LES ENTREPRISES

Le directeur général de Développement Côte-de-Beaupré partage le même optimisme quant à la réforme gouvernementale. « Ça va franchement nous aider à *swinguer* nos entreprises à une échelle supérieure, se réjouit Bernard Paré. On pourra mieux accompagner nos pousses et les propulser plus loin. L'arrivée d'un nouveau joueur qui aura des moyens en amalgamant des programmes, des services et des professionnels du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'IQ, va nous donner une organisation avec une force de frappe impressionnante. »

Bernard Paré accueille avec autant d'enthousiasme la signature commune proposée par la FQM. « Le fait d'adhérer à un panier de services communs et à une marque commune, ça va conforter les entrepreneurs à travailler

avec leur MRC et ça va aider les MRC à remplir encore mieux leur rôle dans l'avenir en termes de développement économique. » Pour M. Paré, le développement se fait au quotidien dans les milliers de petites PME qui fourmillent au Québec, qui créent de l'emploi et qui investissent. « C'est à l'échelle des municipalités et des MRC qu'on est capable de faire le meilleur accompagnement de ces entreprises », déclare-t-il.

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation est également d'avis qu'ACCÈS RÉSEAU PME peut permettre de développer des synergies fructueuses entre les différents organismes. Pierre Fitzgibbon croit que le partage de connaissances et de bonnes pratiques est gage de succès pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle structure lourde et coûteuse. ■

LE 5^e RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Au cours des prochains mois, la Table sur le développement local et régional de la FQM sera plus active que jamais pour défendre la place des MRC dans le développement économique local. Une nouvelle coordonnatrice du développement local et régional s'est récemment jointe à l'équipe de la FQM afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action de la Table présidée par M^{me} Minassian. Josée Desharnais jouera un rôle majeur dans le déploiement d'ACCÈS RÉSEAU PME.

Le 5^e Rendez-vous du développement local et régional se tiendra le 29 avril 2020 au mont Sainte-Anne. Événement annuel de premier plan, cette activité vise à outiller les représentants des municipalités locales et régionales afin qu'ils exercent leurs responsabilités de manière toujours plus efficace et efficiente en tant que gouvernements de proximité. Cette année, un fort accent sera mis sur la formation des professionnels en développement économique et en développement territorial dans le cadre de la réforme afin de rehausser le niveau de connaissance et le niveau de services sur le terrain. ■



Le 5^e Rendez-vous du développement local et régional aura lieu le mercredi 29 avril 2020 au Centre des congrès Mont-Sainte-Anne. Pour de l'information supplémentaire ou pour vous inscrire, visitez le fqm.ca.

DISRAELI : UN DYNAMISME FLORISSANT AU CŒUR DES APPALACHES

Récipiendaire de plusieurs prix soulignant son dynamisme et ses efforts d'embellissement, la Ville de Disraeli anticipe avec fébrilité la prochaine saison estivale. Et pour cause. Située sur le bord du lac Aylmer dans la MRC des Appalaches, Disraeli a tout pour plaire!

La Ville a remporté le prix Embellissement remarquable 2019, dans la catégorie 5 000 habitants et moins, à l'occasion du gala annuel de la Corporation des Fleurons du Québec. Cet honneur s'est accompagné de l'annonce d'un quatrième fleuron au classement horticole des Fleurons du Québec, faisant de Disraeli la seule ville de la MRC des Appalaches à détenir quatre fleurons. La Municipalité s'est aussi vu décerner le prix Excellence 2019 par le réseau Rues Principales.

« Ces prix témoignent du sérieux de notre démarche d'embellissement et de dynamisation entreprise en 2011, affirme fièrement le maire de Disraeli, M. Jacques Lessard, impliqué dans le projet avant même d'être élu premier magistrat en 2013. À cette époque, les enjeux économiques étaient majeurs. Plusieurs usines avaient fermé leurs portes, plus de 500 travailleurs avaient perdu leur emploi. Il fallait se reprendre en main et développer une vision cohérente et homogène

pour assurer la vitalité de notre collectivité. Nous ne pouvons que nous réjouir du chemin parcouru pendant la dernière décennie. »

La démarche d'embellissement et de dynamisation a nécessité la mobilisation et la concertation de nombreux acteurs locaux. Elle s'est enclenchée par la mise en place d'un programme d'aide financière pour la rénovation de façade des bâtiments commerciaux dont a bénéficié une quinzaine de commerçants. S'en est suivi la bonification du budget consenti à l'aménagement paysager avec l'embauche d'un horticulteur à temps plein et d'autres initiatives comme l'implantation d'un circuit patrimonial et la conception d'un dépliant touristique *Découvrir Disraeli*.

La mise en valeur de la marina a donné l'élan le plus significatif à la démarche. Construit en 1992, le port de plaisance n'avait jamais subi de réflexion jusqu'à ce que la Ville y investisse 2,5 M\$

en 2014. Depuis ce temps, l'achalandage est passé de quelques centaines à plusieurs milliers de visiteurs et utilisateurs par semaine. Aujourd'hui, la marina de Disraeli se classe parmi les plus grandes au Québec selon l'Association maritime du Québec.

« La rénovation de la marina a créé un engouement certain, remarque M. Lessard. L'été, c'est animé, il y a du monde partout! Les commerçants en profitent, ils nous disent que leur chiffre d'affaires a grimpé depuis les dernières années. Tout le monde en profite. Nous attirons de deux à trois mille visiteurs par semaine l'été. »

Véritable inspiration en matière de dynamisation du milieu et de mise en valeur du patrimoine, la Ville de Disraeli accueillera en mai 2020 un atelier de formation et de réseautage portant sur la mise en valeur des territoires organisé par le réseau Rues Principales. ■

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À VOS BESOINS

MUNICIPAL – ENVIRONNEMENT – EXPROPRIATION

TREMBLAY BOIS
AVOCATS



M^{re} André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Laïblb Chetaibi, Myriam Asselin, Sandra Stéphanie Clavet, Marc-André Beaudoin, Vincent Paré, Michelle Audet-Turmel, Élodie Fortin

tremblaybois.ca
418.658.9966

PERSPECTIVE 2020 : OÙ S'EN VONT LES RÉGIONS?

Alors que s'amorce une nouvelle décennie, que les changements de structures font partie du passé et qu'un nouveau joueur viendra bientôt s'impliquer dans le développement économique local et régional, comment s'annonce l'avenir des régions? Quatre acteurs politiques de premier plan livrent leurs réflexions.

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec, M. Pierre Fitzgibbon, est le premier à croire que l'avenir des régions s'annonce radieux. Il est convaincu que la réforme d'Investissement Québec (IQ) qui se mettra en place en 2020 contribuera à dynamiser le développement des régions. « C'est justement pour permettre de revitaliser les régions que je mène cette réforme. On va donner plus de pouvoir aux régions, il y aura plus de capital humain et plus de capital financier pour les régions. »

« Pour les entreprises au Québec, il y aura trois niveaux de service, explique-t-il. Il y aura les comptes nationaux pour les grosses entreprises. Il y aura ensuite le palier régional avec les bureaux du ministère qui seront fusionnés à Investissement Québec. Les comités régionaux qui auront comme responsabilité d'identifier les entreprises à fort potentiel de croissance, et trouver nos fleurons potentiels. Et le troisième niveau est le palier local. »

« On ne peut pas couvrir toutes les entreprises d'une région, c'est impossible, ça prendrait des centaines de personnes par bureau. Ce que je veux, c'est qu'on travaille avec les maires et les acteurs locaux pour s'assurer que les ressources humaines et financières soient disponibles pour le développement local. En ce sens, ça ne fait aucun doute que les MRC sont nos meilleures alliées sur le terrain. »

JOUER EN ÉQUIPE

Pour le chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale et chef par intérim du Parti

libéral du Québec, M. Pierre Arcand, l'avenir des régions peut s'avérer radieux à la condition que tous les joueurs acceptent de travailler ensemble. Si le pacte fiscal signé à l'automne 2019 par le gouvernement et les municipalités est positif à ses yeux, le principal enjeu de la réforme du ministre Fitzgibbon est le changement de culture essentiel à opérer au sein de la société d'État.

« Le plus grand défi est le travail d'équipe qui doit se faire entre IQ, les MRC et les municipalités. IQ a toujours été dans une culture de prudence dans ses choix d'investissement, elle va dorénavant avoir à adopter une culture d'initiative et prendre un peu plus de risques. Les tables régionales de concertation auront un pouvoir de proposition,

« Ce que je veux, c'est qu'on travaille avec les maires et les acteurs locaux pour s'assurer que les ressources humaines et financières soient disponibles pour le développement local. En ce sens, ça ne fait aucun doute que les MRC sont nos meilleures alliées sur le terrain. » - Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'innovation

mais IQ aura le dernier mot. C'est là qu'on va voir si le développement des régions va se faire par des projets audacieux. »

POUR UNE DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS

La cheffe du deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale et porte-parole de Québec solidaire, M^{me} Manon Massé, voit du positif dans la réforme d'IQ tant que les pouvoirs décisionnels sont véritablement décentralisés et que la société d'État revoit ses critères d'investissement. Tout est dans la façon de faire, selon elle.

« Le gouvernement Couillard avait introduit le terme de gouvernements de proximité pour désigner les municipalités, mais on n'a rien vu de plus. L'intention concernant IQ n'est pas une mauvaise idée en soi, soutient-elle en précisant que le fait de déplacer des instances en région ne signifie pas nécessairement qu'on déplace le pouvoir décisionnel en région. Les gouvernements antérieurs nous ont habitués à une certaine forme de centralisation, j'ose espérer qu'avec cette réforme, on ne retire pas de pouvoir aux MRC, aux municipalités et aux citoyens. »

« La mise en place des tables de concertation devrait permettre cette véritable décentralisation pour répondre aux réels besoins des MRC et des régions et s'assurer que les citoyens et les représentants de la société civile aient leur place autour de la table parce qu'en bout de ligne, c'est de l'argent public », ajoute-t-elle.



Le ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec, M. Pierre Fitzgibbon, considère les MRC comme de précieux alliés dans le cadre de la réforme d'Investissement Québec et de la réorganisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation.

VOLONTÉ ET DYNAMISME

Pour le chef du troisième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale et chef par intérim du Parti Québécois, M. Pascal Bérubé, l'avenir des régions est intimement lié à deux facteurs : la volonté politique et le dynamisme des milieux.

« Je ne crains pas pour le dynamisme des milieux, mais je souhaite que le gouvernement ait une attention particulière pour les régions, notamment pour les milieux dévitalisés. Je ne vois pas de gestes forts posés par l'actuel gouvernement comme ceux qu'avait faits le gouvernement du Parti Québécois pour la relance de la Gaspésie, pour la ruralité ou les régions ressources. Un groupe tactique d'intervention économique est aussi un outil qui permet d'intervenir rapidement. »

UN NOUVEAU DYNAMISME

Le député de Matane-Matapédia voit un nouveau dynamisme poindre en région. « Il y a une nouvelle génération d'entrepreneurs et de nouveaux commerces de proximité à saveur identitaire dans toutes les régions. Je vois des initiatives partout au Québec qui méritent d'être appuyées. Je pense au fonds de diversification économique qu'a mis en place la MRC des Etchemins, j'aimerais ça que la même chose soit offerte aux autres MRC les plus dévitalisées. »

Le Fonds d'innovation et de développement économique local de la Matanie (FIDEL) est un projet prometteur qui mérite l'attention du gouvernement selon M. Bérubé. « Ce sont plus d'une centaine de gens d'affaires qui ont décidé de mettre 5 000 \$ chacun pour créer un fonds de diversification économique. Le but est de constituer un fonds de 500 000\$ pour aller ensuite demander au gouvernement d'en faire autant. C'est une belle initiative du milieu! »



Les trois chefs des groupes d'opposition à l'Assemblée nationale, M^{me} Manon Massé, M. Pierre Arcand et M. Pascal Bérubé, partagent leur vision de l'avenir des régions.

Une idée qui trouvera écoute auprès du ministre de l'Économie et de l'Innovation. « Il y a des régions où des gens se mettent ensemble pour créer des fonds privés dans lesquels ils investissent leur propre argent pour aider les PME. C'est champion ça! Je vais vouloir participer à ce type d'initiative, assure-t-il. C'est loin d'être négligeable quand les gens sont prêts à prendre des risques avec leur propre argent. »

L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Ex-ministre responsable de la Côte-Nord et du Plan nord dans le gouvernement Couillard, M. Arcand est préoccupé par la question de l'occupation du territoire. « Au-delà des stratégies de développement économique, il faut que parallèlement, le gouvernement investisse pour assurer la qualité des milieux de vie. On peut avoir toutes les stratégies possibles, les gens cherchent des milieux de vie où il y a de l'emploi, des services et une qualité de vie. »

La régionalisation de l'immigration est l'une des clés pour revitaliser les régions et occuper le territoire. « Le gouvernement doit revoir sérieusement sa politique en matière d'immigration. Il est clair que l'un des facteurs déterminants pour un retour en région passe par une régionalisation de l'immigration », soutient M. Arcand.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour Manon Massé, la question des changements climatiques est l'enjeu de la décennie pour toutes les régions. « Les municipalités ont un rôle majeur à jouer dans les changements climatiques. Elles ne peuvent pas juste avoir la responsabilité des plans d'évacuation, elles doivent aussi avoir la possibilité de se donner

des moyens pour s'assurer d'être plus agiles lorsque les impacts climatiques arrivent. On ne peut pas abandonner les municipalités à elles-mêmes et les laisser quêter à la pièce. La bataille des changements climatiques, on va la gagner ensemble. Il faut travailler ensemble pour minimiser les impacts. » ■

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

UN OUTIL PROMETTEUR

Le nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) créé par le gouvernement du Québec dans la foulée du pacte fiscal 2020-2024 sera en place d'ici moins d'un mois. Doté de crédits s'élevant à plus de 1,3 G\$ sur 5 ans, le FRR sera divisé en quatre volets, dont deux comportant des nouveautés pour le monde municipal.

L'un de ces volets se nomme Signature Innovation. Il permettra à la MRC d'obtenir une aide financière pour le développement ou la consolidation de son identité territoriale. Elle sera appelée à identifier un créneau spécifique d'intervention et pourra ensuite élaborer un plan d'action et financer divers projets s'y rattachant. Elles pourront aussi obtenir du financement d'autres programmes si un projet le nécessite. Cette initiative est pourvue d'un budget de 25 M\$ par année pour la durée de l'entente.

DES BUDGETS POUR DES TERRITOIRES À REVITALISER

L'autre nouveauté mise de l'avant avec le Fonds est une enveloppe réservée à la vitalisation de certains territoires. Ainsi, une aide additionnelle est prévue pour les 20 MRC se situant dans le cinquième quintile du classement des MRC selon l'indice de vitalité économique (IVE) ainsi que pour 19 autres MRC dont l'IVE est inférieur à 5 ou encore qui comprennent au moins trois municipalités faisant partie du cinquième quintile selon le classement des municipalités.

Pour les territoires des municipalités ayant un faible indice (quintiles 3, 4 ou 5) et ne se trouvant pas dans l'une ou l'autre de ces situations, un budget sera réservé pour soutenir un appel à projets qui sera lancé par le gouvernement chaque année, à l'intention des municipalités et des organismes de ces territoires.

Parallèlement, le gouvernement continuera d'appuyer financièrement les études et les initiatives de coopération intermunicipale dans le but d'offrir de meilleurs services ou des services à moindres coûts aux résidents.



Le nouveau Fonds régions et ruralité comporte 4 volets, dont l'un qui permettra aux MRC de développer ou de consolider leur identité territoriale et de bâtir un plan d'action autour de ce qui leur permet de se démarquer.

LES FARR ET FDT RECONDUITS

Les deux autres volets s'inscrivent en continuité avec l'actuel programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et l'actuel Fonds de développement des territoires (FDT).

Le Fonds assurera la poursuite des projets de rayonnement régional déjà approuvés dans le cadre du FARR et des prochains appels de projets prévus au-delà du 1^{er} avril 2020. Ce volet sera administré par le gouvernement, mais le choix et la priorisation des projets continueront d'être sous la responsabilité des élus-es de la région, en fonction des priorités de chaque région.

D'ici le 1^{er} avril 2020, le gouvernement soumettra aux MRC une nouvelle entente prenant le relais de l'entente du FDT, qui vient à échéance, en renouvelant les modalités de versement de l'aide financière en soutien à la compétence de

développement local et régional des MRC et selon les priorités de chacune. Les modalités de répartition des enveloppes financières entre les régions, pour le rayonnement régional, et entre les MRC, pour l'appui au développement local et régional, seront reconduites.

« Ce fonds représente un outil fort prometteur pour soutenir le dynamisme de nos communautés, a affirmé le président de la FQM, M. Jacques Demers. La signature du pacte fiscal 2020-2024 a permis aux municipalités et aux MRC de faire des gains significatifs, dont la création de ce fonds qui contribuera à leur essor. »

Les modalités du programme doivent être approuvées par le Conseil du trésor avant le 1^{er} avril 2020. D'ici là, les directions régionales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sont en mesure de donner davantage d'informations. ■



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

La MMQ détient une **expertise municipale inégalée** en assurance de dommages, en règlement des réclamations et en gestion des risques.

VIVEZ VOUS AUSSI L'EXPÉRIENCE MMQ!

PLUS DE 99 %
DE NOS MEMBRES RENOUVELLENT
LEUR POLICE D'ASSURANCE AVEC NOUS



LA SEULE SOLUTION
D'ASSURANCE
ENTIÈREMENT DÉDIÉE
AU MONDE MUNICIPAL

CONTACTEZ-NOUS
1 866 662-0661

mutuellemmq.com



MRC DES SOURCES : UN VIRAGE RÉUSSI

« La MRC des Sources s'est véritablement réinventée. Elle est devenue une MRC du savoir et de l'innovation comme on n'avait jamais pensé pouvoir y arriver un jour. Nos rêves sont devenus réalité, nous avons développé des créneaux innovants qui nous permettent de nous démarquer et d'être des leaders de notre communauté. »

Préfet de la MRC des Sources et maire d'Asbestos, Hugues Grimard a toutes les raisons d'être fier du virage réussi par sa MRC depuis la dernière décennie. S'il fut une époque où les habitants du territoire figuraient parmi les plus riches au Québec grâce aux revenus provenant de l'exploitation minière, le début des années 2010 a été marqué par une période beaucoup moins radieuse.

Il y a eu l'échec du projet Magnola et la fermeture définitive, en 2011, de l'ancienne mine d'amiante

à ciel ouvert Jeffrey d'Asbestos après plus de cent ans d'activité. Puis, à la fin de 2012, le gouvernement de Pauline Marois annonçait la fin formelle de l'exploitation de l'amiante. L'économie n'avait jamais tourné aussi lentement.

UN FONDS DE RELANCE DE 50 M\$

Pour compenser les pertes liées à l'abandon du projet de relance de la mine Jeffrey, le gouvernement a alors constitué un fonds de diversification de 50 M\$ afin d'aider la MRC à trouver de nouveaux créneaux de

développement et redevenir une économie forte et prospère. Une Table de diversification économique réunissant des gens d'affaires et des experts en développement a été mise en place en collaboration avec le gouvernement et la MRC.

« Ce n'est pas magique d'avoir un fonds de 50 M\$. Un fonds, c'est un outil au même titre que n'importe quel autre programme gouvernemental, tient à mentionner le directeur général de la MRC, Frédéric Marcotte. Ce n'est pas un cadeau avec lequel on fait ce qu'on veut.



La MRC des Sources a pris le virage afin de se réinventer sous un angle durable. Elle est passée de producteur d'amiante à leader du domaine des matériaux biosourcés.

Le plus important est la façon de constituer l'organisation, de structurer la planification et les outils stratégiques pour être capable de maximiser l'impact de ce levier financier. »



M. Hugues Grimard est maire d'Asbestos depuis 2009, préfet de la MRC des Sources et président de la Table des MRC de l'Estrie.

C'est sans doute le dynamisme des gens autour de la table qui a fait la différence. « On a travaillé avec des gens qui avaient décidé de se

retrousser les manches et d'arrêter de chialer, fait valoir M. Marcotte. Ils ont misé sur la relève des entreprises et sur les jeunes. On avait besoin de cette nouvelle énergie, de gens qui allaient être capables de tasser les paradigmes antérieurs et nous pousser vers de nouveaux horizons. »

Si le Fonds de diversification économique n'a pas fait le travail seul, il a quand même contribué à l'émergence de nouveaux projets sur le territoire. Depuis sa création, il a servi à appuyer 105 projets, à créer, sauvegarder ou consolider 696 emplois. Un total de 43,5 M\$ a été versé en aide financière et 117 M\$ ont été investis par les entreprises.

NE PAS AVOIR PEUR D'OSER

« Si on a réussi à relever le défi, c'est parce qu'on l'a fait tout le monde ensemble. C'est important de partager une vision commune et de rêver. Il ne faut pas se limiter. Il ne faut pas avoir peur d'oser et de prendre des risques. Si nous ne l'avions pas fait, nous ne serions pas où nous sommes aujourd'hui », affirme sans détour le préfet en

insistant sur l'importance de savoir s'entourer et d'aller voir ailleurs.

La MRC s'est en effet tournée vers l'étranger pour trouver de nouveaux créneaux de développement nécessaires à sa diversification. Elle a cherché à savoir comment d'autres villes au passé minier avaient réussi à se transformer. Son intérêt s'est arrêté sur la région française du Nord-Pas-de-Calais, aujourd'hui appelée Hauts-de-France. Les relations se sont rapidement développées entre les deux territoires.

Cette coopération a d'abord inspiré la MRC au chapitre de la concertation et de la planification. En 2014, elle est devenue la première au Québec à s'inscrire dans la démarche de l'Agenda 21 et à adopter son agenda local et son premier plan d'action. Inspirée du modèle français, cette démarche intégrée et participative de planification du développement durable fait place à l'ensemble des acteurs territoriaux et inclut tous les types d'enjeux.

QUORUM
La référence du monde municipal

45 ans

À s'intéresser au monde municipal.
Aux enjeux, aux projets, aux réalisations
et à ceux et celles qui animent
les régions du Québec.



La municipalité d'Asbestos, chef-lieu de la MRC des Sources, changera de nom en mai 2020 pour mieux refléter la nouvelle réalité économique.

« C'est une de nos plus belles réussites, explique le préfet fier que l'innovation puisse se produire dans une MRC de 15 000 habitants. Ce qui semblait une idée folle et abstraite au départ nous a permis de relever les défis avec un travail d'équipe et une vision unanime. »

Le directeur général de la MRC se rappelle comment les échanges avec les partenaires français ont été enrichissants. La municipalité de Loos-en-Gohelle s'est d'ailleurs avérée particulièrement inspirante pour la MRC des Sources. Issue d'un patrimoine minier de charbon, elle a misé sur les technologies environnementales et sur la transformation du cadre bâti français.

« Conformément à notre volonté d'une transition vers un milieu plus durable, ils ont réfléchi avec nous pour nous aider à transformer notre économie. L'idée de transformer le cadre bâti nous a plu. Nous avons déjà une entreprise qui produisait des matériaux de construction et d'isolation. Nous avons trouvé que ce n'était pas désincarné de nos origines et de notre territoire », se souvient celui qui dirige la MRC depuis 2013.

À partir de là, des réflexions plus poussées ont amené la MRC à se réinventer sous un angle durable. À l'instar de l'entreprise Johns-Manville d'Asbestos qui expédiait ses matériaux partout à travers le monde à une certaine époque, elle s'est demandé comment elle pouvait se redéfinir sans miser uniquement sur une seule entreprise, mais en travaillant avec plusieurs, dans une logique d'ensemble.

TRANSFORMER LE SYSTÈME CONSTRUCTIF QUÉBÉCOIS

C'est ainsi que le créneau des écomatériaux et des matières biosourcées est apparu comme étant novateur et porteur d'avenir pour la MRC qui aspire maintenant à transformer le système constructif québécois. Les recherches effectuées par la MRC lui permettent de croire qu'il s'agit d'un marché à fort potentiel.

« En Europe, la décarbonisation du système constructif est un marché en pleine expansion, soutient M. Marcotte en expliquant que la vision des écomatériaux ne se limite pas aux bâtiments résidentiels. On pense à tous les matériaux qui servent à la composition de n'importe quelle construction. L'idée est de réduire notre

dépendance au pétrole en retirant les matériaux pétrosourcés pour les remplacer par des matériaux plus écologiques. »

« On n'a pas tout inventé nous-mêmes. On est allé chercher des connaissances ailleurs pour les adapter à notre réalité et créer quelque chose d'intéressant chez nous, renchérit le préfet qui préside également la Table des MRC de l'Estrie. Pour une petite MRC comme la nôtre, on est fier de pouvoir déjà se démarquer dans notre région. C'est important de persévérer quand on a une idée et qu'on y croit. »

Toujours en lien avec la même philosophie de développement durable qui anime les élus, la MRC privilégie également l'économie circulaire comme étant un autre axe à fort potentiel. Elle a lancé en 2018 le projet Synergie Estrie afin de développer des projets d'entreprises pour valoriser les ressources des uns au profit des autres.

UN CHANGEMENT EN PROFONDEUR

Le virage économique de la MRC des Sources a totalement transformé son image. Autrefois reconnue comme un grand pourvoyeur

de matières premières nécessaires au développement manufacturier et résidentiel, elle est passée au rang de mouton noir d'une industrie polluante et cancérigène pour aujourd'hui se hisser parmi les leaders d'une industrie durable et innovante.

La notoriété de la MRC est d'ailleurs en bonne voie de s'étendre à l'international. Le Rendez-vous des écomatériaux qu'elle organise depuis quatre éditions a, à son tour, inspiré les Français. Le 1^{er} Sommet international de la construction biosourcée, tenu en novembre 2019 à Paris, a réuni des représentants de 25 pays. La présidente de la région Île-de-France, M^{me} Valérie Pécresse, a d'ailleurs cité la MRC des Sources à plusieurs reprises dans son discours d'ouverture.

L'avenir s'annonce peut-être encore radieux pour cette ancienne région minière. Le préfet espère beaucoup des travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'état

des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers dont les résultats sont attendus à l'été 2020. Les recommandations du BAPE serviront notamment à établir des balises claires quant à l'utilisation sécuritaire des résidus amiantés.

M. Grimard souhaite que la région puisse développer de nouveaux produits en valorisant les résidus d'amiante existants, conformément aux orientations stratégiques de la MRC et dans le respect de la santé et de la sécurité des travailleurs. Elle dispose de quelque 350 millions de tonnes de résidus miniers.

UN NOUVEAU NOM POUR ASBESTOS

L'autre projet important que mène le préfet est le changement de nom de sa municipalité. Dernier témoin d'un passé disparu, le nom d'Asbestos disparaîtra de la toponymie québécoise dès mai 2020. Le conseil municipal a lancé le processus de changement de nom à l'automne dernier dans un souci de se tourner vers l'avenir et refléter une

image qui correspond davantage à sa nouvelle réalité économique. Le nom Asbestos a une connotation négative auprès des anglophones pour qui le mot signifie amiante.

Un processus de consultation a été lancé. Près de 350 personnes ont participé à une soirée d'information publique au début janvier. Un sondage en ligne a aussi permis aux citoyens de faire connaître leur préférence. En avril, le conseil municipal soumettra une courte liste de noms parmi les suggestions reçues. Le 4 mai, les élus trancheront la question.

« La MRC d'Asbestos a changé de nom en 2003, d'autres organisations l'ont fait et aujourd'hui, le contexte se prêtait bien pour que ce soit au tour de la Ville d'Asbestos, explique le maire sachant qu'il s'agit d'un débat émotif. C'est le meilleur temps pour le faire présentement et pour passer à autre chose. » ■



Notre équipe en affaires municipales

Daniel Bouchard, Valérie Belle-Isle, Charlotte Fortin,
André Langlois (avocat consultant), Pier-Olivier Fradette et Chloé Fauchon.

lavery
Avocats



M^{me} Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA, vice-présidente, vérification, Commission municipale du Québec

PORTRAIT DES MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 100 000 HABITANTS : LE MONDE MUNICIPAL SOUS TOUS SES ANGLES



M^{me} Maud Déry, CPA, CGA, CIA, directrice en audit de performance, Commission municipale du Québec

En décembre 2019, la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale dressait un portrait du monde municipal.

constante évolution, la Commission y décrit succinctement l'évolution du système municipal québécois, de même que sa structure et son fonctionnement, permettant ainsi de mieux comprendre les municipalités d'aujourd'hui. Le lecteur y trouvera également la description de l'environnement légal municipal et la présentation de différents acteurs qui gravitent autour des municipalités.

Le saviez-vous?

Plusieurs instances de concertation à l'échelle provinciale, régionale et métropolitaine gravitent autour du système municipal. Cette concertation est effectuée au sein même du gouvernement du Québec, et aussi entre le gouvernement et divers intervenants liés au monde municipal.

Pour mieux comprendre ces différentes instances de concertation, consultez le portrait!

Certains processus structurants liés aux activités des municipalités et les relations entre ceux-ci ont également été identifiés et schématisés. Ces processus, qui ont un impact sur les services offerts aux citoyens, portent sur l'aménagement du territoire, la gestion des infrastructures, les sources de revenus et de financement ainsi que la gestion financière. Ce faisant, la Commission

a voulu faciliter la compréhension de la gestion municipale, et ce, entre autres au bénéfice du citoyen.

Le saviez-vous?

L'aménagement du territoire et la gestion financière des municipalités sont deux processus structurants des municipalités qui sont étroitement reliés. En effet, les choix en matière d'aménagement du territoire ont des répercussions sur la gestion des infrastructures, ce qui a un impact sur la fiscalité municipale et enfin sur la gestion financière. Dans une perspective d'amélioration continue des activités municipales, ces processus devraient être orchestrés de façon cohérente, tout en respectant l'encadrement légal et administratif qui y est associé.

Pour en savoir davantage sur ces processus structurants et les éléments de conformité légale qui y sont associés, consultez le portrait!

Le saviez-vous?

Au Québec, il existe une concordance entre les différents outils de planification territoriale, et ce, à travers les trois paliers du système municipal, permettant ainsi de développer une vision globale du territoire. On peut comparer

Ce portrait est articulé autour de trois axes : une description claire et imagée du monde municipal, une analyse de processus structurants pour les municipalités et une présentation de certains indicateurs financiers, visant à donner un éclairage sur la situation financière des municipalités. Ce travail de synthèse s'adresse à un large public, tant les décideurs municipaux que les citoyens. Dans une perspective d'amélioration continue de la gestion municipale, le portrait constitue un véritable coffre à outils.

Par ce portrait, la Commission met la table pour les missions audits qui seront réalisées par la Vice-présidence à la vérification en dégageant notamment des enjeux importants du monde municipal. Celui-ci étant en

le cadre général d'aménagement du territoire et d'urbanisme à des poupées russes qui s'emboîtent, allant du gouvernement du Québec jusqu'au citoyen.

Pour en connaître plus sur les différents outils de planification en aménagement et en urbanisme, consultez le portrait!

Les aspects financiers de la gestion municipale sont également abordés sous plusieurs angles, précédés de renseignements descriptifs quant aux revenus et aux charges de fonctionnement des municipalités, qui établissent une base de compréhension commune. Ainsi, les élus municipaux trouveront, dans le *Portrait des municipalités de moins 100 000 habitants*, matière à réflexion sur le positionnement de leur municipalité à travers des comparaisons avec toutes les municipalités de moins de 100 000 habitants du Québec. Ils pourront alors dégager des tendances selon leur classe de population et percevoir des enjeux qui se dessinent pour le

monde municipal, notamment à travers différents indicateurs caractérisant la performance financière des municipalités.

Le saviez-vous?

Les obligations financières d'une municipalité peuvent, selon l'angle abordé, être mesurées à l'aide de plusieurs notions : la dette à long terme, la dette nette et l'endettement total net à long terme. Ce dernier correspond à l'endettement dont le remboursement doit être effectué au moyen de revenus de taxes et d'autres revenus futurs autonomes de la municipalité. Il tient également compte des quotes-parts liées à l'endettement d'autres organismes externes dont la municipalité est membre, par exemple une régie intermunicipale.

Pour démystifier l'endettement total net à long terme d'une municipalité, consultez le portrait!

Dans l'ensemble, à travers les différentes informations et indicateurs financiers présentés au portrait, les décideurs municipaux, tout comme leurs concitoyens, pourront observer des zones d'améliorations potentielles dans la gestion municipale ainsi que des zones où les municipalités sont relativement en contrôle. Le portrait donne aussi une indication quant à la capacité des municipalités de se conformer à diverses dispositions législatives. À cet égard, la grande majorité d'entre elles présente des résultats positifs relativement aux éléments de conformité observés.

Les travaux effectués ont par ailleurs permis de dégager des enjeux importants. En prévision de ses futurs audits, la Commission municipale souhaite miser sur le potentiel significatif d'amélioration au regard de certaines activités municipales, dans le but de susciter des changements durables et à valeur ajoutée, et ce, au bénéfice des citoyens.

Pour consulter le portrait, visitez le site Web de la Commission : cmq.gouv.qc.ca/portrait. ■

L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web
www.ancai.com/courtage/12
418-623-7923



SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



Mme Josée Desharnais
Coordonnatrice, développement local et régional
Fédération québécoise des municipalités

L'ESSOR DE LA FQM DANS LE DÉPLOIEMENT DES RÉGIONS

Le développement des régions représente un défi qui concerne tout le Québec. Des régions fortes et dynamiques mettent en valeur le potentiel diversifié de nos communautés et de nos territoires qui profitera à l'ensemble de l'économie québécoise. La Fédération québécoise des municipalités (FQM), avec les services de développement des MRC (et les organismes mandataires), travaillent à structurer le développement local et régional du territoire québécois.

Les perspectives récentes mises de l'avant par le gouvernement du Québec en matière de développement économique local et régional constituent une occasion exceptionnelle d'assurer un meilleur arrimage entre la volonté du gouvernement et la détermination des leaders locaux de dispenser les meilleurs services de première ligne en développement économique aux entreprises et d'offrir une véritable porte d'entrée pour les entrepreneurs qui animent le développement de leur territoire.

SOUTIEN AUX MEMBRES

Cette initiative répond à la demande de soutien de ses membres qui souhaitent être épaulés à l'échelle nationale dans l'exécution de ces nouvelles responsabilités en matière de développement local. Son rôle est essentiel à la diffusion de l'information et au succès des programmes visant le développement local et régional. Cette Table soutient et accompagne les MRC par ses activités de formation et d'information en vue d'accroître leur efficacité et maximiser leurs actions sur le développement des collectivités et des territoires. Ces activités de formations doivent comprendre le développement des capacités organisationnelles, managériales et entrepreneuriales des

intervenants en développement économique dans les MRC.

DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES

La Table organise de grands événements notamment le Rendez-vous du développement local et régional chaque printemps. Cet événement de premier plan vise à outiller les représentants des municipalités locales et régionales afin qu'ils exercent leurs responsabilités de manière toujours plus efficace et efficiente en tant que gouvernements de proximité. Lors de la dernière édition, les membres ont signalé un manque de notoriété et de visibilité du rôle économique essentiel offert par les MRC. Il a été décidé de se pourvoir d'une *Déclaration commune de services*. Par cette déclaration, les MRC s'engagent ainsi formellement dans le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat, tout en garantissant la qualité en matière d'accompagnement et de soutien aux entrepreneurs. Cette déclaration est le résultat d'une importante consultation auprès des acteurs du développement local du Québec.

L'objectif de cette déclaration vise à assurer la qualité des services de première ligne auprès des entrepreneurs. L'adoption de la Déclaration commune de services et la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME par la FQM furent officialisées lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019. Les MRC adoptent présentement la Déclaration commune de services, afin de se prévaloir la signature RÉSEAU ACCÈS PME.

RÉSEAU ACCÈS PME

Une appellation commune pour représenter les services de développement des MRC, le RÉSEAU ACCÈS PME, voit le jour. Cette signature évoque l'entrepreneuriat, l'accompagnement et réunit les intervenants et les professionnels. En créant un réseau qui assure la promotion des services de développement et facilite le référencement, la Table veut contribuer à améliorer la notoriété des services de développement des MRC et faciliter l'accès au service pour les entrepreneurs. L'importance de déployer un plan de communication fait partie des priorités 2020

de la Table, pour faire connaître cette signature d'une région à l'autre, dans la vision d'un Québec prospère et d'une occupation dynamique de l'ensemble du territoire.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

Les perspectives récentes mises de l'avant par le gouvernement du Québec, dans le cadre du projet de loi n° 27 concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, constituent une occasion exceptionnelle d'assurer un meilleur arrimage entre la volonté du gouvernement et la détermination des leaders locaux de dispenser les meilleurs services de première ligne en développement économique aux entreprises et d'offrir une véritable porte d'entrée pour les entrepreneurs qui animent le développement de leur territoire. La mise en œuvre devra cependant s'articuler en respectant le rôle et les responsabilités des services locaux de développement des MRC ou de leurs organismes délégataires. Les MRC sont des instances de premier plan lorsqu'il s'agit de susciter

des occasions favorables, de coordonner les initiatives et de créer l'impulsion nécessaire au développement des régions d'où l'importance de renforcer la collaboration entre Investissement Québec et les acteurs locaux de développement. Les MRC sont leurs meilleures alliées pour une réforme réussie et la FQM veut le démontrer clairement au gouvernement.

NOUVELLE COORDONNATRICE

Une nouvelle ressource en développement local et régional est en poste depuis décembre 2019. M^{me} Josée Desharnais agit à titre de coordonnatrice. Elle possède plus de 16 années d'expérience dans le milieu associatif et des affaires. Elle a œuvré au développement économique et social auprès de la MRC d'Arthabaska et de l'Érable en occupant le poste de directrice générale et celui d'agente de développement et de promotion d'une Chambre de commerce et d'industrie.

M^{me} Desharnais a comme principal mandat d'animer et de développer un réseau

d'échange, de discussion et d'expertise entre les responsables du développement local et régional des MRC et des organismes délégataires. Elle joue un rôle important auprès des membres de la Table sur le développement local et régional et dans la mise en œuvre des orientations adoptées. Elle représente les membres de la FQM auprès des ministères et organismes liés au développement et les mobilisera dans la mise en œuvre des mesures qui découleront du projet de loi n° 27, concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation. Elle a comme mandat de promouvoir le document d'orientation, accompagner les MRC pour la signature de la Déclaration commune de service ainsi que la promotion du RÉSEAU ACCÈS PME. Finalement, elle doit s'assurer que les municipalités et les MRC sont des joueurs de premier plan lorsqu'il s'agit de susciter des occasions favorables, de coordonner les initiatives et de créer l'impulsion nécessaire au développement des régions auprès de la cellule gouvernementale. ■

Des solutions efficaces pour les municipalités.

Un plus pour votre croissance et pour l'environnement.

Et si on vous dit qu'on peut vous aider financièrement à réaliser votre projet et à optimiser votre consommation d'énergie, êtes-vous partant? Profitez de notre énergie propre à plus de 99%.

Découvrez le programme Solutions efficaces au www.hydroquebec.com/solutionsefficaces.





M^{me} Cynthia Tremblay, avocate
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

RETOUR SUR 2019

En 2019, le Fonds de défense (FDD) de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) a versé à la Ville de Bois-des-Filion (la « Ville ») une aide financière dans le cadre d'un débat qui touche essentiellement le domaine de la fiscalité municipale, soit le dossier Ville de Bois-des-Filion c. Perron¹. Le présent article fait un retour sur la décision rendue par le Tribunal administratif du Québec (le « TAQ »), laquelle a été portée en appel devant la Cour du Québec (la « Cour »).

Le litige porte sur l'inscription d'une unité d'évaluation comme « terrain vague desservi » sur un rôle d'évaluation. Cette inscription est importante aux yeux de la Ville, car la catégorie des « terrains vague desservis » peut être taxée à un taux supérieur à celui de base, et ce, en vertu des articles 244.29 et 244.30 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) (la « LFM »). La Ville doit donc établir si l'unité d'évaluation du défendeur, composée de deux lots distincts et adjacents sur lesquels aucune construction n'est érigée, est un terrain vague desservi au sens de la LFM.

La question de l'inscription a été débattue une première fois devant le TAQ. Suivant l'exposé des faits par les parties, le TAQ estime qu'il existe un doute quant à la capacité pour les infrastructures de la Ville, soit les services d'aqueduc et d'égout sanitaire, de desservir l'unité d'évaluation du défendeur sur laquelle un projet de développement résidentiel devrait voir le jour. Par conséquent, cette unité d'évaluation ne devrait pas être comprise dans de la catégorie des « terrains vagues desservis » du rôle triennal débutant en 2016, tel qu'allègue la Ville. Pour être assujéti au taxe de taxation supérieur, le terrain

doit non seulement être desservi, mais aussi être « desservable » avec les infrastructures publiques en place.

Mécontente de la position adoptée par le TAQ, la Ville décide de porter la décision en appel en plaidant que le TAQ a commis deux erreurs justifiant l'intervention de la Cour.

En ce qui a trait à la première erreur, la Ville soumet à la Cour que le TAQ commet une erreur en prenant en compte l'absence d'égout pluvial dans les infrastructures de la Ville pour déterminer si un terrain vague est desservi au sens de la LFM.

Dans sa décision, le TAQ mentionne que l'unité d'évaluation du défendeur ne peut être considérée comme desservie puisqu'elle ne bénéficie pas des services d'égout pluvial. Cette considération est rejetée par la Cour qui est d'avis qu'en prévoyant cette condition, le TAQ ajoute à la loi. En effet, l'article 244.36 de la LFM,

disposition précisant les conditions pour qu'une unité d'évaluation soit comprise dans la catégorie de « terrain vague desservi », exige uniquement que le propriétaire ou l'occupant bénéficie des services d'aqueduc et d'égout sanitaire dans l'emprise d'une rue publique. Aucune mention n'est faite quant à la présence de services d'égout pluvial.

Prendre en compte les services d'égout pluvial pour qualifier si un terrain vague est desservi revient à modifier le texte de loi.

À elle seule, cette erreur vient justifier l'intervention de la Cour. Toutefois, la Cour décide d'étudier l'ensemble de la décision rendue selon la norme de la décision « raisonnable ». Cette norme oblige la Cour à analyser la décision du TAQ dans son entièreté afin de déterminer si elle est raisonnable à la lumière des éléments présentés devant lui. Il est important de comprendre qu'il peut exister plus d'une issue raisonnable à un litige. Si la Cour constate que la

décision rendue est raisonnable, elle doit donc l'accepter même si celle qu'elle avait rendue aurait été différente.

Par conséquent, la Cour doit déterminer si le TAQ, en tranchant que les services disponibles d'aqueduc et d'égout n'avaient pas la capacité requise pour que l'unité d'évaluation du défendeur soit considérée comme étant desservie, a rendu une décision raisonnable.

Rappelons que le défendeur possède deux lots contigus formant une unité d'évaluation sur le territoire de la Ville. Une rue publique, pourvue des services d'aqueduc et d'égout sanitaire, aboutit sur l'unité d'évaluation du défendeur. Le débat devant le TAQ est donc à savoir si les services d'aqueduc et d'égout sanitaire situés dans l'emprise de la rue desservent l'unité d'évaluation du défendeur au sens de l'article 244.36 de la LFM.

Le TAQ invoque que l'article 244.3 de la LFM subordonne l'assujettissement à la surtaxe à la capacité et la possibilité pour le terrain de réellement profiter des services d'aqueduc et d'égout. Force est de constater qu'il existe un doute quant à la capacité des infrastructures publiques de desservir le projet de développement du défendeur.

La Cour, quant à elle, invoque qu'en vertu de l'article 244.36 alinéa 1 de la LFM, l'ensemble des lots constituant une unité d'évaluation forme un seul terrain vague desservi. Pour être qualifié comme étant un terrain desservi, l'ensemble du terrain vague doit bénéficier de la présence des services d'aqueduc et d'égout sanitaire dans l'emprise d'une rue publique. En vertu de la LFM, le bénéfice est considéré comme étant reçu non seulement lorsque le propriétaire utilise réellement le service, mais aussi lorsqu'il est à sa disposition.

Dans le cas du présent dossier, l'unité d'évaluation est formée de deux lots dont un seul constitue l'aboutissement d'une rue publique disposant des services d'aqueduc et d'égout sanitaire. Le TAQ considère que l'article 244.36 de la LFM implique que les terrains vagues doivent être en bordure d'une rue donnant accès aux services susmentionnés. En l'espèce, la rue qui aboutit à l'unité d'évaluation du défendeur ne touche qu'un seul des deux lots constituant l'unité d'évaluation, faisant en sorte que l'ensemble du terrain vague n'est pas en bordure d'une rue publique. Le prolongement de ladite rue est requis pour donner accès à l'ensemble de l'unité aux services d'aqueduc et d'égout sanitaire.

Pour ces motifs, la Cour estime que la décision prise par le TAQ est raisonnable et confirme la position voulant que l'unité d'évaluation du défendeur ne soit pas comprise à l'intérieur de la catégorie de « terrain vague desservi ». ■

¹ 2019 QCCQ 1432.

POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE



Avec 17 bureaux répartis à travers tout le Québec et plus de 250 professionnels du droit dont plus de 25 en droit municipal et de l'environnement, Cain Lamarre a la capacité d'offrir ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer :
une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.



M. François Dufault
 Chef de la direction financière
 La Mutuelle des municipalités du Québec

L'ASSURANCE : DES BESOINS LOCAUX, UN MARCHÉ MONDIAL

Les municipalités, MRC et autres organismes municipaux exercent de nombreuses activités qui ont des répercussions sur leurs citoyens et leur milieu. Ces responsabilités municipales comportent leur lot de risques. Heureusement, une saine gestion de ceux-ci permet de réduire la possibilité que des événements fâcheux surviennent, mais puisqu'il est impossible de tous les éliminer, les municipalités doivent faire appel à un assureur pour couvrir une partie de ces risques.

Le saviez-vous? Les compagnies d'assurance transfèrent à certaines conditions une partie de leurs risques à des assureurs que l'on appelle des réassureurs. La réassurance est un marché qui est soumis aux pressions des différents événements mondiaux affectant le domaine de l'assurance. Ainsi, les événements catastrophiques qui touchent d'autres pays et provinces ont pour effet d'exercer une pression accrue sur les taux de réassurance qui peuvent alors avoir un effet sur les coûts et les couvertures disponibles sur le marché local. Pour être adéquatement protégées, les organisations municipales ont donc tout intérêt à être bien accompagnées.

COMMENT RÉDUIRE L'IMPACT SUR LES COÛTS D'ASSURANCE MUNICIPALE?

C'est justement pour protéger adéquatement les activités des municipalités québécoises que La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a été créée. La MMQ intervient en permettant à ses membres de disposer d'une indépendance relative par rapport au marché de l'assurance commerciale standard grâce à sa police d'assurance La Municipale^{MD}. Cette police offre toutes les couvertures essentielles pour protéger les activités des municipalités québécoises, de

l'assurance automobile à la responsabilité civile, en passant par l'assurance des cyberrisques. Bénéficiant d'une connaissance poussée des risques municipaux, la MMQ adapte sa police pour toujours mieux répondre aux besoins évolutifs de ses membres en appliquant les meilleures pratiques de souscription.

Tout comme ses membres, la MMQ n'est pas à l'abri de sinistres majeurs ou de catastrophes importantes. Ainsi, pour protéger les actifs et les activités de ses membres, elle fait également appel au marché de la réassurance. Les limites et les conditions de réassurance de la MMQ dépendent des risques à couvrir et des garanties requises par ses membres. Grâce à sa saine gestion, la MMQ est toutefois en mesure de protéger ces derniers des fluctuations importantes de prix qui se produisent de façon cyclique sur le marché de l'assurance traditionnel.

En effet, chaque année, la MMQ négocie plusieurs traités de réassurance auprès de différents réassureurs afin d'optimiser sa structure de

financement. Cette diversification vise à encadrer la volatilité de son portefeuille en limitant par exemple l'impact de pertes importantes telles qu'un incendie dans un bâtiment de grande valeur ou un sinistre relatif à un événement catastrophique, comme un tremblement de terre ou une inondation.

Réunissant plus de 1 100 membres répartis sur tout le territoire du Québec, la MMQ rassemble un nombre important d'assurés relativement homogène et possédant un historique de sinistres vérifiable, ainsi qu'un plan éprouvé de gestion des risques.

C'est en réunissant tous ces éléments que la MMQ se distingue et réussit à intéresser de grands groupes financiers internationaux pour la réassurance d'une partie des risques des municipalités du Québec. La relation de confiance qu'a bâtie la MMQ avec ces groupes permet à ses membres de profiter d'un accès à des conditions avantageuses qui leur seraient inaccessibles individuellement.

La diversification des traités et la participation de plusieurs réassureurs permettent à la MMQ de répartir les risques, de partager l'impact d'événements importants et, ultimement, de garantir l'accès à des protections d'assurance essentielles à ses membres.

De plus, grâce à son solide historique financier, la MMQ a pu assumer au fil du temps une part de plus en plus importante des sinistres associés aux couvertures d'assurance qu'elle offre, et ce, tout en assurant un équilibre entre la portion des risques qu'elle assume et celle qu'elle finance sur le marché de la réassurance.

Par cette approche structurée, la MMQ optimise le capital requis par ses membres pour faire face à l'ensemble des risques auxquels ils sont confrontés. En effet, grâce au savoir-faire de la MMQ, ces derniers profitent d'un accès à des capitaux à moindres coûts, ce qui a pour effet de réduire les sommes totales investies dans leur assurance ou de les protéger d'éventuelles hausses importantes.

Le saviez-vous? Les compagnies d'assurance transfèrent à certaines conditions une partie de leurs risques à des assureurs que l'on appelle des réassureurs.

IMPACT DES CATASTROPHES NATURELLES SUR L'ASSURANCE MUNICIPALE

Le Bureau d'assurance du Canada indique que « la fréquence des catastrophes naturelles n'a cessé d'augmenter au cours des 30 dernières années, une tendance mondiale à laquelle le Canada et le Québec n'échappent pas ».

Il est important de préciser que les risques municipaux sont analysés dans un contexte de globalisation des marchés. L'impact des changements climatiques à travers le monde, les événements importants qui touchent d'autres villes et municipalités à l'étranger sont ensuite comparés à ce qui se passe au Québec. Les récents événements mondiaux ont un effet sur les coûts de réassurance et cette tendance n'est pas près de s'amenuiser.

Cette analyse des risques municipaux tient compte de la préparation de nos organisations à l'égard des nombreux risques qu'elles doivent affronter. Les actions en gestion des risques mises en place par les municipalités et soutenues par la MMQ sont un bon exemple de la prise en charge municipale face aux risques. En agissant concrètement sur leurs risques, les municipalités contribuent à leur attractivité sur le marché de la réassurance.

Pour plus d'information sur les notions abordées dans cet article, consultez le rapport annuel de la MMQ au mutuellemmq.com.

¹ Bureau d'assurance du Canada : <https://bac-quebec.qc.ca/fr/enjeux-en-assurance-de-dommages/evénements-meteo-extremes/>

**SALON AFFAIRES
MUNICIPALES** 2020

présenté par



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

**LE PLUS GRAND RENDEZ-VOUS
DÉDIÉ AUX APPROVISIONNEMENTS
MUNICIPAUX AU QUÉBEC**

24 ET 25 SEPTEMBRE 2020
CENTRE DES CONGRÈS
DE QUÉBEC

Réservé exclusivement aux élus-es municipaux

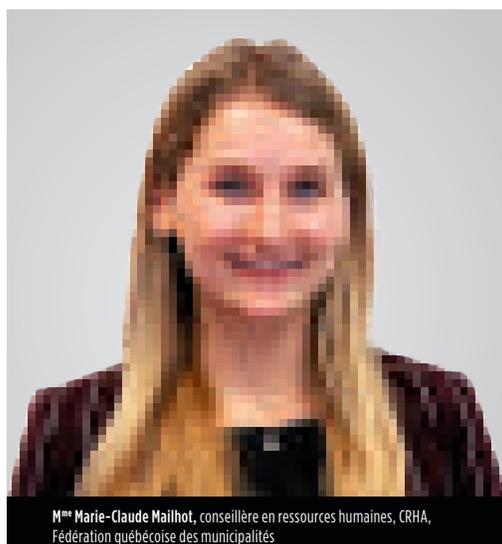
fqm.ca

250
EXPOSANTS

PIÈGES À ÉVITER ET CHANGEMENT À VENIR EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE



M^{me} Héloïse Desgagnés, avocate, Fédération québécoise des municipalités



M^{me} Marie-Claude Mailhot, conseillère en ressources humaines, CRHA, Fédération québécoise des municipalités

UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE À L'HORIZON? TROIS PIÈGES À ÉVITER.

Le présent article expose une mise en situation où le directeur général commet des erreurs lors de la convocation d'une séance extraordinaire. Serez-vous en mesure de toutes les repérer?

Un évènement qui mérite une suspension disciplinaire survient et vous voulez agir rapidement. Toutefois, en tant que directeur général d'une municipalité, et contrairement à celui d'une ville, vous ne pouvez suspendre un employé, cela doit être fait par le conseil municipal.

Vous décidez donc de convoquer une séance extraordinaire, le temps presse! Pour accélérer le processus, vous conviez les membres du conseil par courriel, et ce, 24 heures avant la rencontre.

L'équipe en ressources humaines et relations du travail de la FQM vous présente deux courts textes pour vous garder informés. Le premier fait état des faux pas à éviter lors de la convocation d'une séance extraordinaire. Le second indique le changement des échéances relativement à la *Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale*.

Lors de la séance extraordinaire, une des conseillères est absente : elle refuse de se présenter puisqu'elle est en vacances à son chalet situé sur le territoire de la municipalité. En dépit de son manque de collaboration, vous décidez de tenir la séance extraordinaire sans plus de cérémonie. La résolution suspendant l'employé est adoptée et vous rédigez le procès-verbal. Voilà une affaire classée en 24 heures!

Malheureusement, vous avez commis trois erreurs qui viennent entacher le processus décisionnel et qui pourraient faire en sorte de faire déclarer nulles les résolutions adoptées lors de cette séance. Quelles sont-elles?

Mode de transmission

Un avis de convocation ne peut pas être transmis par courriel. Il doit être écrit et remis de personne à personne.¹ En plus de la notification personne à personne, dans le cas d'une ville, l'avis peut être transmis par courrier recommandé s'il est mis à la poste deux (2) jours francs avant la séance².

Délai de convocation

L'avis de convocation doit être transmis au moins deux (2) jours avant le jour fixé pour la tenue

d'une séance extraordinaire d'une municipalité, tandis que le délai pour une MRC est minimalement de trois (3) jours avant le jour de la séance³. Dans le cas d'une ville, le délai est bien de vingt-quatre (24) heures⁴.

L'absence d'une conseillère

Vu l'absence de la conseillère, vous ne pouvez pas ignorer les erreurs ci-haut mentionnées. En effet, lorsqu'un conseiller municipal n'assiste pas à la séance et qu'il se trouve sur le territoire de la municipalité, l'article 157 du *Code municipal du Québec* n'est d'aucun secours. Cet article prévoit que les vices d'accomplissement des formalités légales de convocation d'une séance ordinaire ou extraordinaire ne peuvent être invoqués si tous les conseillers présents sur le territoire assistent à ladite séance.

Ainsi, dans la mise en situation ci-dessus, les résolutions adoptées lors de la séance pourraient être déclarées nulles. Quant à une ville, pour que les défauts de convocation n'aient pas d'impact, tous les membres du conseil doivent être présents et ils doivent renoncer par écrit à l'avis de convocation⁵.

Il est aussi important de noter que l'avis de convocation doit contenir tous les sujets qui seront traités lors de la séance extraordinaire et aucun sujet ne peut être ajouté séance tenante, à moins que tous les élus soient présents et y consentent⁶.

Conclusion

Bien souvent, les séances extraordinaires sont convoquées pour résoudre des situations urgentes. Malgré l'urgence, prenez le temps de bien faire les choses.

Il est important de se rappeler ces règles de base lors de la convocation d'une séance extraordinaire. Autrement, les résolutions adoptées pourraient être déclarées nulles, ou encore, vous pourriez faire l'objet d'une lettre du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, ce qui n'est jamais plaisant!

MODIFICATION CONCERNANT LA DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE

La *Loi sur l'équité salariale* impose aux employeurs plusieurs obligations en lien avec l'évaluation et le maintien de l'équité salariale au sein de leur

organisation. L'une de ces obligations implique la déclaration à la CNESST des étapes réalisées concernant les travaux d'équité salariale.

La Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale, plus communément appelé DEMES, est un formulaire à compléter en ligne qui permet de faire état des travaux relatifs à l'équité salariale au sein des organisations. Les entités publiques ont l'obligation de compléter ce formulaire avant le 1^{er} septembre de chaque année, peu importe si elles ont atteint le nombre de 10 employés ou non. En effet, ce nombre est important puisque lorsqu'une organisation soumise à la Loi atteint 10 employés, elle doit réaliser un exercice d'équité salariale dans le délai prescrit.

Attention! L'obligation de produire une DEMES est une obligation distincte de celle de réaliser un exercice initial d'équité salariale et d'en évaluer le maintien.

Depuis le 24 octobre 2019, le *Règlement concernant la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale* (DEMES) a été modifié. Dorénavant, les

employeurs doivent produire ce formulaire de façon annuelle jusqu'à ce qu'ils attestent avoir réalisé l'exercice initial d'équité salariale dans leur entreprise. Ensuite, les employeurs doivent produire la déclaration lorsqu'ils réalisent l'évaluation du maintien de l'équité salariale dans leur entreprise. Finalement, lorsqu'ils attestent avoir réalisé leur évaluation du maintien, ils peuvent faire leur déclaration uniquement lors de leur prochaine évaluation du maintien, soit cinq ans plus tard.

Après l'exercice initial, l'obligation de remplir la DEMES annuellement est donc remplacée par une obligation de déclarer uniquement les exercices de maintien de l'équité salariale. ■

¹ Articles 152, 156 et 425 du Code municipal du Québec (« C.m.Q. ») et article 338 de la Loi sur les cités et villes (« L.c.v. »)

² Article 323 alinéa 2 L.c.v.; À noter que pour calculer les jours francs, il ne faut pas compter le jour de la mise à la poste et le jour de la séance. Ainsi, si l'avis est mis à la poste un mardi, la séance pourra avoir lieu au plus tôt le vendredi.

³ Article 156 C.m.Q. et.

⁴ Article 323 L.c.v.

⁵ Article 325 L.c.v.

⁶ Article 153 C.m.Q. et article 325 L.c.v.



COMMANDEZ LE RECUEIL LE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Plus de **70 modèles**
de règlements municipaux



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

PFD

AVOCATS

1 866 951-3343 | sam.ca | info@sam.ca



FORMATION MUNICIPALE

LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Ce cours obligatoire pour les nouveaux élus-es est disponible en ligne dans une version interactive qui s'adapte à votre emploi du temps.

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS-ES

- En tout temps – En ligne
- 20 mars 2020 – Sainte-Luce
- 18 avril 2020 – Saint-Faustin-Lac-Carré

LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

- 11 avril 2020 – Saint-Sébastien
- 2 mai 2020 – Saint-Pascal (Kamouraska)
- 30 mai 2020 – Québec

MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

- 21 mars 2020 – Saint-Denis-sur-Richelieu
- 4 avril 2020 – Aumond
- 4 avril 2020 – Québec

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN MILIEU MUNICIPAL

- 10 mars 2020 – Windsor
- 17 mars 2020 – Cacouna
- 24 mars 2020 – Saint-Prime
- 15 avril 2020 – Malartic
- 21 avril 2020 – Pointe-aux-Outardes

ADJUGÉ! LES COULISSES DE LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRATS

- 2 mai 2020 – Saint-Charles-sur-Richelieu

ATELIER PRATIQUE - L'ENTREVUE RADIO ET TÉLÉ

- 18 avril 2020 – Esprit-Saint
- 25 avril 2020 – Saint-Denis-sur-Richelieu
- 9 mai 2020 – Papineauville
- 23 mai 2020 – La Malbaie

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME, UN OUTIL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

- 13 mai 2020² – Québec (Cours HYBRIDE)

COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET LES CITOYENS

- 28 mars 2020 – Saint-Germain-de-Grantham
- 25 avril 2020 – La Macaza
- 8 mai 2020 – La Malbaie

LA GESTION CONTRACTUELLE EN DEÇÀ DE 101 100 \$

- 2 mai 2020¹ – Saint-Léonard-d'Aston
- 9 mai 2020¹ – Aumond
- 30 mai 2020¹ – Saint-Philippe-de-Néri

LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- 4 avril 2020¹ – Mont-Joli
- 18 avril 2020¹ – Québec

POUR CONSULTER LE CALENDRIER DES FORMATIONS HIVER-PRINTEMPS 2020, ET POUR VOUS INSCRIRE, VISITEZ LE PORTAIL : **FORMATIONMUNICIPALE.COM.**

LA PRÉPARATION ET LA PARTICIPATION DES ÉLUS-ES AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

- 21 mars 2020¹ – Québec
- 23 mai 2020¹ – Saint-Eustache

LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME

- 11 mai 2020 – McMasterville
- 14 mai 2020 – Québec
- 16 mai 2020 – Saint-Narcisse-de-Rimouski

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

- 9 mai 2020¹ – Québec

LES COMMUNICATIONS CITOYENNES À L'HEURE DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- 27 mars 2020¹ – Saint-Germain-de-Grantham
- 10 avril 2020² – Québec
- 24 avril 2020¹ – La Macaza

MARKETING TERRITORIAL : MODE D'EMPLOI POUR LES MUNICIPALITÉS ET LES MRC

- 28 mars 2020 – Marieville
- 25 avril 2020 – La Malbaie
- 23 mai 2020 – Saint-Jean-Port-Joli

MRC, LES CLÉS D'UNE GOUVERNANCE RÉGIONALE EFFICACE

- 12 mai 2020¹ – McMasterville
- 13 mai 2020¹ – Québec
- 15 mai 2020² – Saint-Narcisse-de-Rimouski

SÉCURITÉ CIVILE : LES ÉLUS-ES, LA LOI ET LA PRÉVENTION

- 25 avril 2020 – Gracefield

COMMUNIQUER AVEC IMPACT EN TANT QU'ÉLUE

- 25 avril 2020 – Saint-Narcisse-de-Rimouski
- 30 mai 2020 – McMasterville

INITIER LE CHANGEMENT

- 17 avril 2020 – Québec
- 8 mai 2020 – Saint-Jean-Port-Joli

INITIATION AU COACHING

- 28 mars 2020 – Saint-Philippe-de-Néri

LES OUTILS POUR BIEN RECRUTER

- 24 avril 2020² – Trois-Pistoles
- 22 mai 2020¹ – Saint-Léonard-d'Aston

PARLER EN PUBLIC

- 28 mars 2020 – Québec

CODE PROMO

Pour chacune de ces formations, le code promotionnel permettra aux membres de la FQM de bénéficier d'une **remise de 25%**.

DES COURS SUR MESURE

Vous travaillez pour une MRC ou une municipalité et vous souhaitez organiser l'un de nos cours en **FORMULE PRIVÉE?**

Contactez-nous, c'est avec plaisir que nous répondrons à votre demande par une proposition sur mesure.



competences@fqm.ca



1 866 951-3343
poste 252 ou 281



FORMATION
MUNICIPALE

FORMATION EN
ADAPTATION
AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
EN MILIEU MUNICIPAL

UNE FORMATION ADAPTÉE À VOTRE RÉALITÉ LOCALE
ET RÉGIONALE QUI VOUS DONNE DES OUTILS CONCRETS
POUR FAIRE FACE AUX PRINCIPALES CONSÉQUENCES
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**CONSÉQUENCES
ET POSSIBILITÉS**

MESURES D'ADAPTATION

ATELIERS PRATIQUES

CONTACTEZ-NOUS

1 866 951-3343
formationmunicipale.com



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

Cette formation est financée par le Fonds vert du gouvernement du Québec,
dans le cadre de la priorité 2 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Il en reste dans vos restes.

**Il y a de l'énergie renouvelable
dans vos restes de table.**

Les déchets organiques sont une matière première extraordinaire pour produire du gaz naturel renouvelable. En valorisant les déchets, on peut créer une énergie propre et locale.



energir

penser
l'énergie
autrement